

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC  
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH  
WILLIAM

## Lignes directes DYF

### Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

### Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

### Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

### Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

### Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1780



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 2 novembre 2023

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	7
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	8
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	11
COMMISSION DEPARTEMENTALE TERRAINS	12
COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE	13
COMITE DE DIRECTION	14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	22

## RELEVES CLUBS

Le relevé comptable de votre club est accessible sur Footclubs.

La date limite de paiement a été fixée au **mardi 28 novembre 2023**.

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

**LUTTER CONTRE  
LES VIOLENCES SEXISTES  
ET SEXUELLES**

**Session de sensibilisation**  
Educateurs, Educatrices, Dirigeants  
Animateurs, Animatrices, Bénévoles  
Tous et toutes concernés

**Mardi 12 Décembre 2023**  
de 10h à 12h30  
Salle de réunion du complexe  
sportif de l'Europe. Elancourt

Inscription Obligatoire  
Contact : 0182083938  
[ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr](mailto:ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr)

**ENSEMBLE, BRISONS LE SILENCE**

# **SOYEZ PRESENT(E)S**

**LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT  
LE VENDREDI 1er DECEMBRE 2023  
au siège du District**

L'Assemblée Générale d'hiver du District aura lieu le vendredi 1er décembre 2023, à 19 H, au siège du District.

**Les Président(e)s de club sont invité(e)s à y être présent(e)s** car il s'agira d'examiner et d'adopter le Compte de résultat du District de l'exercice 2022 / 2023 et le bilan et de décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Il sera également donné des informations importantes sur les sujets suivants :

La relance du Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes

L'opération mini-buts de la Ligue du Football Amateur

Le projet de Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles

Il apparaît nécessaire de rappeler que :

**s'agissant du quorum :**

(article 12.5.3 des Statuts)

***La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations.***

*Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.*

**s'agissant du nombre maximum de pouvoirs :**

(article 12.3 des Statuts)

*Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.*

***Le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des clubs qu'il représente.***

*Un club ne peut donc être porteur que d'1 seul pouvoir d'un autre club.*

**Le souhait du District est simple :**

***Que les Président(e)s de clubs soient effectivement présent(e)s***

***le vendredi 1er décembre,***

**pour prendre les décisions qui les concernent.**

A défaut, l'Assemblée Générale ne pourrait avoir lieu et il faudrait en convoquer une autre, ce qui aurait des conséquences tant financières qu'organisationnelles.

AGENDA 2023 / 2024  
NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17

01/12

Assemblée Générale D.Y.F.

02/12

Formation Initiale d'Arbitrage - 3ème session

03/12

Stage Arbitres Futsal

09/12

Rattrapage tests théoriques & physiques arbitres

17/12

Formation Initiale à l'Arbitrage - 3ème session

**Appel à candidatures**

Le District est à la recherche d'installations  
pour accueillir les évènements suivants :

***Finale Festival Foot U13 & U13F Pitch***

Samedi 6 avril 2024

***Toutes Foot***

Samedi 27 avril 2024

***Journée du Football Féminin***

Samedi 1er juin 2024

***Finales des Coupes des Yvelines à 11***

Dimanche 9 juin 2024

**ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DES YVELINES**

**VENDREDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023**

**à 19 h 00**

**au siège du District**

**41, avenue des Trois Peuples**

**78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

**ORDRE DU JOUR**

**ACCUEIL DES DELEGUES PAR LE PRESIDENT JEAN-PIERRE MEURILLON, VERIFICATION DES POUVOIRS**

**1 / ALLOCUTION DU PRESIDENT**

**2 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2023**

**3 / PRESENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2023**

**4 / RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Rapport général et rapport spécial)**

**5 / APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2023**

**6 / AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 / 2023**

**7 / INFORMATION AUX CLUBS**

La relance du Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes

L'opération mini-buts de la Ligue du Football Amateur

Le projet de Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles

**8 / REMISE DE RECOMPENSES LIEES A L'ESPRIT SPORTIF**

**CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**POT DE L'AMITIE**

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 27/11/23

**Présents** : MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLE-MONT (CDA), P. DUPIN (en visio), L. JOUBERT (Vice Président), J.P LEDUC (Président), MME RUPERT.

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## SUSPENSIONS DE TERRAINS U16

**D3-C DU 04/06/2023**

**50817.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1**

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches dont 3 fermes** pour l'équipe 1 des CLAYES SS/BOIS évoluant en D3-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

**U16 D3-B DU 17/12/2023**

**25893410 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOIS D'ARCY AS 21**

*Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1772).*

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**2EME RAPPEL  
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

**U16**

**D4-B DU 12/11/2023**

27343093 CARRIERES GRESILLONS 22 / HOUILLES AC 23

## 1ER RAPPEL SENIORS

**CC DU 19/11/2023**

27533161 FCFE 2 / VOISINS FC 2

**U18**

**CY DU 19/11/2023**

27578153 CARRIERES GRESILLONS 21 / BUCHELOISE AS 21

## FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

**U18**

D2-A VERNEUIL S/SEINE US 21

## FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

**U18**

**D2-A DU 26/11/2023**

25888279 VERNEUIL S/SEINE US 21

## FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**SENIORS**

**D5-D DU 26/11/2023**

27165323 MAGNY 78 FC 1

## MATCHES REMIS

**A JOUER LE 07/12/2023**

**FUTSAL SENIORS**

**D1-A**

26923092 C.B.P.S. 78 1 / A.S.J.A 1

**A JOUER LE 10/12/2023**

**SENIORS**

**D5-D**

27165306 BOIS D'ARCY A.S. 3 / E. S. GUYANCOURT F. 2

**VETERANS**

**D3-A**

25896282 ANDRESY F.C. 31 / ECQUEVILLY E.F.C. 31

**D5-B**

27187346 VESINET FC 31 / CARRIERES S/SEINE US 33

**U18**

**D1-A**

26953586 PLAISIROIS F.O. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

**D2-A**

25888270 A.S. BUCHELOISE 21 / SARTROUVILLE ES 21

**D3-B**

27235760 HOUILLES S.O. 21 / CHAMBOURCY ASM 21

**A JOUER LE 06/01/2024**

**U14**

**D4-E**

27224462 CHESNAY 78 F.C. LE 22 / MAUREPAS AS 22

**A JOUER LE 07/01/2024**

**SENIORS**

**D4-B**

25890373 HOUILLES S.O. 2 / PECQ US LE 2

**D5-D**

27165324 ST CYR AFC 1 / BOIS D'ARCY A.S. 3

**VETERANS**

**D2-B**

25896150 BEYNES F.C. 31 / YVELINES U.S. 31

**D2-A**

25895952 MEULAN-ASFG/JUZIERS 31 / CHAMBOURCY ASM 32

**D5-A**

25894803 BREVAL LONGNES F.C. 32 / GUERVILLE ARNOUV. 33

**A JOUER LE 27/01/2024**

**FUTSAL SENIORS**

**D1-A**

26923108 MONTESSON U.S. 1 / A.S.J.A 2

**A JOUER LE 28/01/2024**

**CDM**

**D1-A**

26923590 PORT MARLY C.S. 5 / TRIEL AC 5

**A JOUER LE 11/02/2024**  
**VETERANS**

**D1-A**  
25928283 GUERVILLE ARNOUV. 31 / BONNIERES FRENEUSE 31

**U18**

**D2-B**  
25892411 CELLOIS CS 22 / ST GERMAIN EN LAYE 21

**D3-A**  
27234959 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / MUREAUX O.F.C. 22

**D3-C**  
27235868 VOISINS F.C. 22 / ETANG ST NOM ES 21

**U16**

**D4-A**  
27236700 ROSNY S/SEINE C.S.M. 22 / ENT.EPONE MEZIERES 21

27236702 JUZIERS F.C. 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21

**A JOUER LE 18/02/2024**  
**SENIORS**

**D5-A**  
26674560 FONTENAY ST PERE AS 1 / INTERFOOT 78 2

**D5-C**  
27164884 PORT MARLY C.S. 1 / FCFF 2

**A JOUER LE 25/02/2024**  
**U16**

**D4-A**  
27236689 ROSNY S/SEINE C.S.M. 22 / BREVAL LONGNES F.C. 21  
27236735 JUZIERS F.C. 21 / ISSOU AS 21

**MATCHES A PROGRAMMER**  
**SENIORS**

**D5-D**  
27165303 VOISINS F.C. 3 / BOIS D'ARCY A.S. 3  
27165312 YVELINES/MONFORT FC 1 / BOIS D'ARCY A.S. 3  
27165316 BOIS D'ARCY A.S. 3 / HOUDANAISE REGION FC 3

**CDM**

**D1-A**  
26923578 PORT MARLY C.S. 5 / VILLIERS MAHIEU AS 5

**VETERANS**

**D4-B**  
25896784CROISSY U.S. 32 / MAISONS-LAFFITTE F.C 32

**U18**

**D2-B**  
25892406 ST GERMAIN EN LAYE 21 / VELIZY ASC 21

**U16**

**D4-A**  
27236683 VERNEUIL S/SEINE US 22 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 22  
27236736 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / ROSNY S/S C.S.M. 22

**U14**

**D4-E**  
27224444 MAUREPAS AS 22 / FCFF 22  
27224450 E. S. GUYANCOURT F. 23 / MAUREPAS AS 22  
27224454 MAUREPAS AS 22 / VERSAILLES 78 FC 26  
27224490 MAUREPAS AS 22 / PLAISIROIS F.O. 23

**COURRIERS**

**LA COMMISSION RAPPELLE QUE POUR TOUT COURRIER LES NUMEROS DE MATCH, DIVISION ET POULE DOIVENT ÊTRE INDIQUÉS SOUS PEINE D'AMENDE.**

**550641 LES MUREAUX OFC**

Pris note du courrier de la mairie des MUREAUX concernant la rencontre de FUTSAL ci-dessous qui n'a pas pu se jouer suite à une erreur de planification de leur part :

**FUTSAL D1 DU 25/11/2023**

**26923126 MUREAUX OFC LES 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1**

La mairie et le club proposent les dates suivantes de report : Samedis 16.12.23, 13 ou 27.01.24.

**La Commission dit math à jouer le 16/12/2023.**

**531084 TREMBLAY /MAULDRE FC (+ 45 ans)**

Courrier du club indiquant que les matchs contrent le PERRY et VILLEPREUX auront lieu chez l'adversaire.

**La Commission rappelle que tous les matchs à domicile de TREMBLAY auront lieu chez l'adversaire comme convenu lors de la réunion de début de saison (TREMBLAY reste recevant et gère la FMI).**

**DEMANDES**  
**SENIORS**

**D1-A DU 03/12/2023**

**26910680 HOUILLES SO 1 / LES MUREAUX OFC 2**

**Le terrain étant toujours en travaux la Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

**D2-A DU 17/12/2023**

**25880993 MAULOISE US 1 / VALLEE 78 FC 1**

Demande de MAULOISE pour jouer ce match le 10/12/2023 à 15h sur le terrain synthétique de MEZIERES.

**En attente de l'accord écrit de VALLEE.**

**D5-C DU 03/12/2023**

**27164895 PORT-MARLY CS 21 / FOURQUEUX AS 21**

Demande de PORT-MARLY pour inverser cette rencontre car leurs installations sont impraticables jusqu'à nouvel ordre (arrêté municipal reçu).

**Accord écrit de FOURQUEUX.**

**La Commission inverse donc les matchs aller/retour.**

**SENIORS F**

**D1-A DU 02/12/2023**

**27139764 HOUILLES AC 4 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1**

Demande HOUILLES AC pour inverser le match en raison d'un match SENIORS R1.

**En attente de l'accord écrit de GUERVILLE ARNOUVILLE.**

**VETERANS**

**CY DU 29/11/2023**

**27533282 ABLIS FC SUD 78 31 / POIGNY LA FORET US 31**

Demande d'ABLIS pour jouer ce match sur le terrain synthétique de MAGNY 78 FC le mardi 5 décembre 2023 à 20h30 car leur propre terrain est impraticable ce mercredi et celui de POIGNY également.

**Accord écrit de MAGNY et POIGNY LA FORET.**

**En attente de l'accord écrit du propriétaire du terrain, la Mairie de MAGNY LES HAMEAUX.**

**U16**

**D2-A DU 17/12/2023**

**25893049 MANTOIS 78 FC 23 / AS BUCHELOISE 21**

Demande du club pour jouer le 10/12/2023 à 13h au stade du moulin des rades 1.

**En attente de l'accord écrit de l'AS BUCHELOISE 1.**

**D3-A DU 03/12/2023**

**25893225 MAULOISE US 21 / LIMAY ALJ 22**

Demande du club pour jouer ce match le 02/12/23 à 15h. Refus de LIMAY.

**La Commission maintient la date et l'heure du match.**

**D4-C DU 03/12/2023**

**27238677 VSCI 21 / MONTESSON US 23**

Demande de VSCI pour inverser le match et jouer le 02/12/2023 à 18h.

**Accord écrit de MONTESSON.**

**La Commission donne son accord.**

**D4-B DU 10/12/2023**

**27343127 ENT. MEZIERES EPONE 22 / ACHERES FC 21**

L'ENT. MEZIERES EPONE demande l'inversion du match car ils ont leurs 2 équipes U16 qui jouent à domicile en même temps et le terrain de MEZIERES est déjà occupé ce jour-là.

**Accord écrit de ACHERES.**

**La Commission inverse donc les matchs aller/retour.**

## U14

**D4-B DU 02/12/2023**  
**25883418 RCC 21 / CONFLANS FC 23**

Le RACING CLUB CONFLANS demande la possibilité d'inverser la rencontre car leur complexe sera fermé toute la journée suite à la course des berges (document de la mairie reçu).

Accord écrit de CONFLANS FC. La Commission inverse donc les matchs aller/retour.

## FOOT LOISIR + 45 ANS

**POULE A DU 22/11/2023**

**27516842 BREVAL LONGNES FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1**

Le club de BREVAL nous informe de l'accord trouvé avec ROSNY pour jouer cette rencontre le mercredi 29.11.23 au stade de BREVAL à 20h.

Accord écrit de ROSNY S/SEINE CSM.

La Commission donne son accord.

## DEMANDES DEROGATIONS ANNUELLES

### U16

**528461 MESNIL LE ROI AS**

Le club demande à pouvoir faire jouer ses U16 à 12h au lieu de 13h.

• U16 D4-B

La Commission donne son accord.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**

**RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

**L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.**

**LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.**

**UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).**

**La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).**

## VETERANS

**VET D3-A DU 26/11/2023**

**25896277 MAISONS-LAFFITTE FC 31 / CONFLANS PORT. 31**

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de Maisons Laffitte.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

**POULE A DU 20/11/2023**

**27330208 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 1**

Pris note du rapport de l'arbitre.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

**POULE B DU 20/11/2023**

**27330150 CARRIERES S/SEINE US 1 / ETANG ST NOM ES 1**

Pris note du rapport de l'arbitre.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

## 45 ANS

**POULE B DU 20/11/2023**

**27516872 MAULOISE U.S. 1 / ENT.MEZIERES SERBIE 1**

Pris note du rapport de de MAULOISE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

## DEMANDES DE RAPPORTS

### U16

**D4-B DU 12/11/2023**

**27343092 ENT.MEZIERES EPÔNE 22 / CARRIERES S/SEINE US 22**

Pris note du rapport de CARRIERES S/S.

La Commission demande à ENT. MEZIERES un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

## CY COMITE SENIORS

**POULE UNIQUE DU 19/11/2023**

**27533161 FCFF 2 / VOISINS F.C. 2**

Pris note du rapport de VOISINS.

**RAPPEL :** La Commission demande à FONTENAY LE FLEURY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

## SENIORS FUTSAL

**D1-A DU 18/11/2023**

**26923081 LA TOILE 1 / ATFC 1**

Pris note du rapport de l'arbitre et de ATFC.

**RAPPEL :** La Commission demande à LA TOILE un rapport sur la non présentation de la tablette pour réaliser la FMI..

**D1-A DU 18/11/2023**

**26923116 A.S.J.A 2 / CFC 2**

Pris note du rapport de l'arbitre.

La Commission demande à ASJA un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## U16

**D2-A DU 26/11/2023**

**25893039 CARRIERES GRESILLONS 21 / ANDRESY F.C. 21**

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## U14

**D4-E DU 25/11/2023**

**27224471 VELIZY ASC 21 / FCFF 22**

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## CY U18

**POULE UNIQUE DU 19/11/2023**

**27578153 CARRIERES GRESILLONS 21 / A.S. BUCHELOISE 21**

Pris note du rapport de BUCHELOISE.

La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS de se rapprocher de BUCHELOISE pour pouvoir clôturer la FMI et la transmettre.

## TIRAGE DES COUPES

**EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERÀ LES RENCONTRES.**

**POUR RAPPEL :**

**Article 6 du Règlement de la Coupe des Yvelines Seniors F à 11**

« La désignation des rencontres se fait par tirage au sort. Le lieu de la rencontre est fixé sur le terrain de l'équipe sortie première du tirage au sort.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre peut être inversé par la Commission.

Par ailleurs, dans le cas où une équipe évoluant en Championnat de Ligue ne pourrait, pour des raisons de calendrier, disputer une rencontre à la date fixée par la Commission, cette dernière pourra, si la rencontre devait se dérouler sur le terrain de l'équipe évoluant en Championnat de Ligue, décider qu'elle se déroulera, à la date qu'elle fixera, sur le terrain de son adversaire. »

## COUPE DES YVELINES

**1ER TOUR**

**SENIORS F À 11**

**Samedi du 9 Décembre 2023**

**Matches :**

27615356 MANTOIS 78 FC 1 (R3) / POISSY FC 1 (R1)  
27615357 CARRIERES S/S US 1 (R2) / MAURECOURT FC 1 (D1)  
27615358 ELANCOURT OSC 1 (D1) / GUERVILLE ARN. 1 (D1)  
27615359 TRAPPES ES 1 (R3) / BUC FOOT AO 1 (R3)

**Exempts :**

- \* HOUILLES AC 1
- \* RAMBOUILLET YVELINES 1
- \* ROSNY S/SEINE CSM 1
- \* VERSAILLES 78 FC 1

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 23/11/2023

## Présents :

MM. FEREY Rémi (Président),  
MM. CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude

## Excusés :

Mme TECHER Isabelle  
MM. DRAY Paul (Vice-président), GUICHETEAU Didier

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH SENIORS

CY DU 19/11/2023

### 27532768 GARGENVILLE STADE 1 / CELLOIS CS 1

Réclamation de CELLOIS CS 1 contestant le déroulé de la séance de tirs au but.

Après lecture du rapport de l'officiel et du délégué du CELLOIS CS 1.

La Commission transmet à GARGENVILLE STADE pour faire part de ses éventuelles observations pour sa séance du 30/11/2023 à 14h00.

U16

CY DU 19/11/2023

### 275781656 GARGENVILLE STADE 21 / CHANTELOUP L. V. US 21

Réclamation de CHANTELOUP LES VIGNES US 21 relative au nombre de joueurs mutés de GARGENVILLE STADE 21.

Au regard de l'article 30.13 et 14 du Règlement Sportif du DYF, s'agissant d'un match de Coupe, la réclamation doit intervenir dans les 24 heures ouvrables suivant le match.

Constatant que le mail de CHANTELOUP LES VIGNES US a été expédié le 21/11/2023 à 00h27.

**En conséquence, la Commission dit :  
Réclamation irrecevable**

**Débit : 43.50€ à CHANTELOUP LES VIGNES**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : en tout état de cause, après vérification, l'équipe GARGENVILLE STADE 21 n'était pas en infraction par rapport à l'article 7.4 c du Règlement Sportif du DYF. (1 joueur muté + 1 joueur muté hors-période)

## REPRISE DE DOSSIERS VETERANS

D2B DU 12/11/2023

### 25896144 BOIS D'ARCY AS 32 / BEYNES FC 31

Réclamation de BEYNES FC 31 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de BOIS D'ARCY FC, remerciements.

Après vérification,

Aucun joueur de BOIS D'ARCY AS 32 n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure BOIS D'ARCY AS 31, qui ne jouait pas ce jour, le 05/11/2023 contre ST MAUR VGA 31 en R3B.

A noter que si les joueurs JUMEL Olivier et BARBIER Stéphane étaient inscrits sur la feuille du match R3, ils n'y ont pas participé.

**En conséquence, la Commission dit :  
Réclamation recevable mais non fondée**

Résultat acquis sur le terrain BOIS D'ARCY AS 32 / BEYNES FC 31 4/1

**Débit : 43,50€ à BEYNES FC**

**Motif :** droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D5D DU 12/11/2023

### 25897248 MAUREPAS AS 33 / POIGNY LA FORET US 32

Réclamation de MAUREPAS AS 33, relative au nombre de joueurs de POIGNY LA FORET US 32, mutés hors période normale

Réponse de POIGNY LA FORET US, remerciements.

Après vérification, les joueurs ci-dessous sont mutés hors-période :

-M. MARGNIER Ronan licence 1072115839 enregistrée le 06/09/2023

-M. MARTIN Josselin licence 1931149450 enregistrée le 10/09/2023

-M. GELEOC Antoine licence 2320419418 enregistrée le 11/08/2023

-M. LARCHER Laurent licence 1011182959 enregistrée le 25/07/2023

Nota : en réponse au club de POIGNY LA FORET US, la Commission précise que si le joueur MARGNIER Ronan n'a pas, effectivement, pris part à la rencontre, il convenait de rectifier la FMI avant le coup d'envoi.

Au regard de l'article 7.4 a du Règlement Sportif du DYF :

*« Dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. »*

**En conséquence, la Commission dit :  
Réclamation recevable et fondée  
Sort du match : voir PV 1779**

**Débit : 43.50€ à POIGNY LA FORET US**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 50€ (25€ x 2)**

**Motif :** participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**ERRATUM au PV 1779**

**Amende ramenée à 75€**

**Motif :** le joueur GELEOC Antoine n'avait pas participé au match en D3B le 05/11/2023

U16

D2A DU 12/11/2023

### 25893036 du BUCHELOISE AS 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21

Réclamation de BUCHELOISE AS 21 relative à la participation de 5 joueurs mutés de CARRIERES GRESILLONS AS 21.

Sans réponse de CARRIERES GRESILLONS AS.

Après vérification, seuls 2 joueurs suivants de CARRIERES GRESILLONS AS 21 sont mutés :

Le joueur SASSOU Joaquim, licence 2548593144 enregistrée le 14/07/2023 est muté

Le joueur MABAYA Lévy, licence 2547357285 enregistrée le 19/09/2023 est muté hors période

Au regard de l'article 7.4 c du Règlement Sportif du DYF :

*« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux ».*

**En conséquence, la Commission dit :  
Réclamation recevable mais non fondée**

Résultat acquis sur le terrain BUCHELOISE AS 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21 2/6

**Débit : 43.50€ à BUCHELOISE AS**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

DIVERS

### Réponse aux courriers de VILLENES ORGEVAL FC :

\*Match 25892934 du 22/10/2023 VILLENES ORGEVAL FC 21 / SARTROUVILLE FC 21

Il s'agit bien du même joueur TCHAMABO Phanuel licence 9602481502, suspension instruite au PV 1778 (erreur de prénom, se référer au numéro de licence).

\*Match 25890231 du 05/11/2023 MANTES USC 1 / VILLENES ORGEVAL FC 2

La Commission a bien traité le match en rubrique :  
PV 1779 : « En l'espèce, le joueur NIANG Hamady licence

9604103313 de MANTES USC n'était pas suspendu pour le match en rubrique. »

Au regard de l'article 226.4 des règlements généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, **libère ce joueur** de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

La Commission a donné match perdu par pénalité pour le 1<sup>er</sup> match non homologué où l'infraction a été caractérisée (MAGNANVILLE LFC 1 / MANTES USC 1 du 22/10/2023), le joueur n'était donc plus suspendu pour le match 25890231 du 05/11/2023 MANTES USC 1 / VILLENES ORGEVAL FC 2, il est, par contre, suspendu un match à partir du 20/11/2023.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 27 novembre 2023

**Présents** : MM. BOKOBZA, PATRIGEON,, PILLEMONT, COLOMBO, PEDRO GOMES, JAMIN, INACIO, VIMONT (Président).

**Excusés** : GABIER, MERRAILLIE, HOJANT J., NOYELLE, HOJANT P.; LOUVEL,

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

### COURRIERS

#### MONTIGNY LE BRETONNEUX

Le club se porte candidat pour l'accueil de la Finale Départementale du Festival Foot U13 Pitch qui se déroulera le 6 avril 2024.

**La Commission prend note et reviendra vers vous prochainement.**

#### PERRAY FOOT ES

Le club nous informe ne pouvoir participer à des rencontres ou plateau le 9 décembre prochain, en raison de l'organisation de son arbre de Noël.

**La Commission regrette cette information, qui privera de pratique du football plusieurs enfants ce jour là. Elle rappelle que le 9 décembre est une date officielle, par conséquent, elle vous déclare forfait sur les rencontres & plateaux suivants :**

**Critérium U11 sans distinction à 2 équipes**

**27552903 / 27552948 : VERSAILLES JU 1 2 - PERRAY FOOT 1 2**

**Plateau U9 à ST ARNOULT (absence non excusée à plateau)**

#### BOIS D'ARCY AS / CHESNAY 78 FC

Courrier des 2 clubs en vue de rencontres U13 opposant leurs équipes le 9 décembre prochain. BOIS D'ARCY demandant l'assurance que les rencontres se déroulent en sécurité suite à des différents évoqués sur des rencontres précédentes. Le club du CHESNAY se propose d'accueillir ces rencontres en assurant une bonne organisation.

**La Commission maintient le match à BOIS D'ARCY AS et transmet votre dossier à la CDPME afin d'organiser en amont le bon déroulement de cette rencontre**

### PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Retrouvez les prochains plateaux des 18/11 & 02/12 en [cliquant ici](#).

**La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 2ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes.**

**Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des plateaux entre eux.**

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ CHANTELOUP US : 4 équipes
- ✓ FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes
- ✓ MAGNANVILLE LIONS : 4 équipes
- ✓ MESNIL ST DENIS AS : 5 équipes
- ✓ MONTIGNY LE BX AS : 4 équipes
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC : 3 équipes
- ✓ VESINET SCI : 2 équipes

#### **840 107 du 02/12/23 : VALLEE 78 FC**

Le club de VALLEE anticipant un mauvais état de son terrain, le club de MAGNY se propose d'accueillir ce plateau.

**La Commission prend note, plateau à jouer à MAGNY.**

#### **PLATEAUX NOEL DU 16 DECEMBRE**

**La Commission a demandé si des clubs seraient volontaires pour accueillir des plateaux Futsal le samedi 16 décembre prochain, afin d'organiser des plateaux sur le thème de Noël.**

**Devant le peu de retour, dont aucune disponibilité de salle pour cette date, le plateau sera de type traditionnel avec limite d'inscription au dimanche 3 Décembre. Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).**

#### **AUTO -EVALUATION PLATEAU IDEAL U6/U7**

**Merci aux responsables présents sur les plateaux U7 de renvoyer les fiches d'auto-évaluation des plateaux U7 du 18/11/2023**

### PLATEAUX U9

Retrouvez les prochains plateaux des 25/11 & 09/12 en [cliquant ici](#).

**La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 2ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes. Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des choses entre eux.**

- ✓ CHANTELOUP US : 4 équipes
- ✓ FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes
- ✓ MESNIL ST DENIS AS : 4 équipes
- ✓ VESINET SCI : 2 équipes

#### **860 113 du 25/11/23 : MONTFORT FC**

Courrier du référent de MONTFORT concernant un différent avec une personne du club du PERRAY FOOT ES.

**La Commission demande au club des explications sur le comportement du dirigeant du PERRAY FOOT ES. Elle demande également au club de SAINT ARNOULT FC un rapport sur le déroulement du plateau.**



## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont désormais consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

La Commission a demandé aux clubs présents de confirmer tous les résultats des plateaux manquants plateau pour le lundi 27 novembre au plus tard. La Commission n'affectera donc aucun score à toutes les équipes pour lesquelles il nous manquait des scores.

La prochaine phase, qui débutera le 9 décembre prochain, sera diffusée d'ici la fin de semaine.

## CRITERIUMS U10-U11 U10/U11 DPTAUX

### ECQUEVILLY EFC

Demande du club pour intégrer une équipe supplémentaire.

Faute de place disponible à ce jour, la Commission ne peut accéder à votre demande et vous demande de la recontacter à la fin de la phase si la demande est toujours d'actualité afin de l'intégrer pour la prochaine.

Par année U10 du 18/11/23

27551634 : MESNIL ST DENIS AS 22 / VOISINS FC 22

Suite aux éléments reçus des 2 clubs, la Commission transmet le dossier à la commission de discipline.

Par année U10/U11 du 18/11/23

27551108 / 27551544 : CARRIERES GRE 3 23 / MAISONS LAFITTE FC 3 23

La Commission regrette l'absence de réponse de la part du club de CARRIERES GRESILLONS concernant la demande de rapport sur la rencontre ci-dessus mais également l'absence d'un représentant du club à la convocation de la Commission.

En attendant d'éventuelles suites, la Commission sanctionne le club d'amendes administratives (annexe 2 RS DYF) :

20€ : Non production d'un rapport demandé

30€ : Absence non excusée à une convocation d'une Commission.

## U10/U11 ESPOIRS

### VERNEUIL ENT.

Demande du club pour changer de référent U10.

La Commission, après vérifications, valide ce changement.

### VOISINS FC (plateau du 18/11)

La Commission n'excuse pas l'absence de l'éducateur sur la rencontre à CROISSY le 18/11. Le problème de FMI était le 11/11, mais pas sur la journée du 18 novembre.

## CRITERIUMS U12-U13 U12/U13 DPTAUX

2 équipes du 18/11/23

27555667 / 27555707 : COIGNIERES FC 1 2 / JOUY EN JOSAS AS 1 2

Suite aux informations reçues, la commission convoque les encadrants des clubs pour le lundi 4 Décembre à 19h00.

Par année du 02/12/23

27554320 / 27554577 : GARGENVILLE STADE 1 2 / ISSOU AS 1 2

Demande du club d'ISSOU AS pour jouer ces rencontres à 14h00.

En attente de l'accord écrit de GARGENVILLE STADE.

## U12/U13 ESPOIRS

U12 Poule B du 02/12/23

27553660 : MUREAUX OFC 21 / ACHERES FC 21

Demande du club d'ACHERES FC pour jouer cette rencontre à 14h00.

En attente de l'accord écrit des MUREAUX OFC.

U13 Poule B du 02/12/23

27554238 : CONFLANS FC 1 / VILLENES ORG. FC 1

Demande du club de CONFLANS FC pour jouer cette rencontre à 14h00.

Accord de la Commission.

U13 Poule B du 02/12/23

27564534 : MONTGNY LE BX AS 1 / BREVAL LONGNES FC 1

Demande du club de MONTIGNY LE BX AS pour jouer cette rencontre à 14h00.

Accord de la Commission.

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U7

### 2ème rappel avant amende

Plateaux du 11/11/23

850101 MANTES USC (PORCHEVILLE FC, CRAVENT FC, ISSOU AS)

850102 CONFLANS RACING (VAUXOISE ES, HOUILLES SO, MESNIL LE ROI AS)

840111 MANTOIS 1 (POISSY FC, HOUDAN REGION 1 FC)

840116 CARRIERES GRÉSILLONS 2 (ACHERES FC, VERNEUIL ENTENTE)

## U9 CLASSIQUES

### 2ème rappel avant amende

Plateaux du 11/11/23

860 107 GUERVILLE (VILLIER LE MAHIEU / GARGENVILLE)

860 120 ABLIS (RAMBOUILLET / ST ARNOULT)

860 112 LIMAY ( MANTOIS /ISSOU)  
870 103 ABLIS ( MAUREPAS/ CERNAY/ CLAIREFONTAINE/ HOUDAN )

## U8-U9 ESPOIRS

### 2ème rappel avant amende

Plateaux du 11/11/23

### Fiche récapitulative

CARRIERES GRÉSILLONS AS

CARRIERES S/SEINE

TRAPPES ES

### Fiche équipe

CARRIERES GRÉSILLONS AS

LIMAY ALJ

VILLENES ORGEVAL FC

CARRIERES S/SEINE

MAURECOURT FC

HOUILLES AC

GUYANCOURT ES

TRAPPES ES

MESNILS ST DENIS ASL

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Erratum : Annulation amende YF 1779

### Challenge DYF U10/U11

42 : NEAUPHLE PONT. RC

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Rencontres du 11/11/23

### U10

27538854 : NEAUPHLE PONT. RC 21 / VERNEUIL ENT. 21

27539061 : LIMAY ALJ 21 / EPONE USBS 21

27539063 : CARRIERES S/SUS 21 / VELIZY ASC 21

### U11

27540170 : LIMAY ALJ 1 / EPONE USBS 1

27540216 : CARRIERES GRE AS 1 / MARLY LE ROI US 1

27540261 : CHANTELOUP US 1 / CELLOIS CS 1

## U10-U11 DPTAL

Rencontres du 18/11/23

1er rappel

57204 AUBERGENVILLE F.C 2 - CARRIERES GRESILLONS 2  
57208 MANTOIS 78 FC 3 - F.C. ACHERES 2  
57249 CARRIERES GRESILLONS 3 - MAISONS-LAFFITTE F.C 3  
57253 ST GERMAIN EN LAYE 2 - ST GERMAIN EN LAYE 2  
57295 HOUDANAISE REGION FC 3 - BAILLY NOISY SFC 2  
57703 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 - BREVAL LONGNES F.C. 1  
57748 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 - BREVAL LONGNES F.C. 2  
57977 BOUGIVAL FOOT 1 - BEYNES F.C. 2

58020 CELLOIS CS 4 - MUREAUX O.F.C. LES 6  
58022 BOUGIVAL FOOT 2 - BEYNES F.C. 3  
58060 MANTOIS 78 FC 4 - F.C. DE TESSANCOURT 1  
58088 MANTOIS 78 FC 5 - F.C. DE TESSANCOURT 2  
58146 CHATOU AS 3 - CARRIERES S/SEINE US 3  
57519 AUBERGENVILLE F.C 22 - CARRIERES GRESILLONS 22  
57523 MANTOIS 78 FC 23 - F.C. ACHERES 22  
57564 CARRIERES GRE 23 - MAISONS-LAFFITTE F.C 23  
57610 HOUDANAISE REGION FC 23 - BAILLY NOISY SFC 2

### CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

**Rencontres du 11/11/23**

27553599 : LIMAY ALJ 21 / MONTIGNY LE BX AS 21  
27553644 : MONTESSON US 21 / MUREAUX OFC 21  
27553475 : TRAPPES ES 1 / PARIS SG FC 1

### U12-U13 DPTAL

Rencontres du 18/11/23

**1er rappel**

58794 BOUGIVAL FOOT 21 - VSCI 21  
58797 FCFE 22 - MAUREPAS AS 21  
58798 MAISONS-LAFFITTE F.C 21 - ST CYR AFC 21  
58839 VERNEUIL S/SEINE US 22 - MANTOIS 78 FC 23  
58840 CARRIERES GRESILLONS 22 - F.C. ACHERES 22  
58882 CARRIERES GRESILLONS 23 - ELANCOURT O.S.C. 22  
58940 MEZIERES A.J. 1 - ROSNY S/SEINE C.S.M. 2  
59525 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 - BREVAL LONGNES F.C. 2  
59542 BOUAFLE /FLINS ENT. 2 - BREVAL LONGNES F.C. 3  
59137 FCRH VESGRE GAMBAS 1 - USAF-ASLC 1  
59165 FCRH VESGRE GAMBAS 2 - USAF-ASLC 2  
59257 LFCM 2 - LAINVILLOIS F.C. 1  
59339 VERSAILLES JUSSIEU 1 - BAILLY NOISY SFC 3  
59370 ESSARTS LE ROI AGS 1 - ST ARNOULT U.S. 1  
58603 BOUGIVAL FOOT 1 - VSCI 1  
58606 FCFE 1 - MAUREPAS AS 1  
58607 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 - ST CYR AFC 1  
58648 VERNEUIL S/SEINE US 2 - MANTOIS 78 FC 3  
58649 CARRIERES GRESILLONS 2 - F.C. ACHERES 2  
58652 LIMAY ALJ 2 546972 - A.S. 2  
58691 CARRIERES GRESILLONS 3 - ELANCOURT O.S.C 2

### FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

#### CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

2ème rappel avant amende et pénalité aux 2 clubs

**Rencontres du 11/11/23**

**U10**  
**POULE A**  
MANTOIS FC 21 / CONFLANS FC 21  
TRAPPES ES 21  
GUYANCOURT ES 21 / MARLY LE ROI US 21

**POULE B**  
FCFF 21 - AUBERGENVILLE F.C 21  
CARRIERES GRESILLONS 21 - MUREAUX O.F.C.  
NEAUPHLE-PONT. 21 - ENT.USV USPV VFC 21

#### U11

**POULE A**  
CARRIERES S/SEINE US - SARTROUVILLE ES  
MANTOIS 78 FC - MESNIL ST DENIS AS  
GUYANCOURT ES - LES MUREAUX OFC

#### POULE B

TRAPPES ES - VILLENNES ORGEVAL FC  
CONFLANS FC - HOUDANAISE REGION FC

#### POULE C

CARRIERES GRESILLONS - MARLY LE ROI

#### POULE D

NEAUPHLE PONT - CROISSY US

#### 1er rappel

**Rencontres du 18/11/23**

#### U10

**POULE A**  
MONTESSON US 21 / CHATOU AS 21

#### POULE B

NEAUPHLE-PONT. 21 - SARTROUVILLE ES 21  
CARRIERES GRESILLONS 21 - FCFE 21  
HOUILLES A.C. 21 - MUREAUX O.F.C. LES 21

#### POULE C

CHANTELOUP US 21 / ST GERMAIN FC 21  
ELANCOURT OSC 21 / POISSY FC 21

#### POULE D

VOISINS FC 21 / CROISSY US 21

#### U11

**POULE A**  
GUYANCOURT ES 1 / MANTOIS FC 1

#### POULE B

CONFLANS FC 1 / LIMAY ALJ 1

#### POULE C

CARRIERES GRE 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 1

### CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

2ème rappel avant amende et pénalité aux 2 clubs

**Rencontres du 11/11/23**

#### U12

**POULE B**  
ACHÈRES FC 21 / RAMBOUILLET FC 21

#### POULE C

CHATOU AS 21 / FONTENAY LE FLEURY FC 21

#### 1er rappel

**Rencontres du 18/11/23**

#### U12

**POULE A**

OSC ELANCOURT- CARRIÈRES S/SEINE US

#### POULE C

HOUDAN/VESGRES-GUYANCOURT ES

#### U13

#### POULE A

BAILLY NOISY SFC 1 / VERNEUIL ENT. 1  
TRAPPES ES 1 / PARIS SG FC 1 (11/11)

#### POULE C

MANTOIS 78 FC 2 / ECQUEVILLY EFC 1  
ELANCOURT OSC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1  
RAMBOUILLET FC 1 / VERSAILLES 78 FC 1

# COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 27 novembre 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission est à la recherche d'installations pour :

**L'OPERATION TOUTES FOOT**  
qui aura lieu Samedi 27 avril 2024

**LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ**  
qui aura lieu Samedi 1er juin 2024

**COUPE DES YVELINES FUTSAL**  
Samedi 13 janvier: Plateau Festifoot Fillofoot  
Samedi 20 janvier: Plateau Festifoot U11F  
Samedi 10 février: U13F plateau de qualification Coupe des Yvelines  
FUTSAL 2 sites ou un double gymnase

N'hésitez pas à contacter le District  
[administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

## FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les inscriptions pour la seconde phase sont terminées.

## FOOT A 5

Les plateaux U11F et U15F sont en ligne.

## CRITERIUM U13F

2 journées de challenge U13F seront organisés pour les poules de 6 aux dates du 18 novembre et 2 décembre 2023.  
Pour ces rencontres, la FMI devra être utilisée.

## COUPE DES YVELINES

Les rencontres de huitième de finale des Coupes U15F et Séniors F sont en ligne.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 18/11/2023  
1er rappel

## CRITERIUM U15F A 8

**POULE C**  
27362434Bailly Noisy SFC 1 - Versailles 78 FC 1

## FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT U15F A 8

**POULE B DU 25/11/2023**  
27420102 ACHERES FC

## FORFAIT GENERAL Après le début des compétitions

## U15F A 8

**POULE A**  
510192 CROISSY US

## RAPPEL FMI

- La feuille de match informatisée est obligatoire.
- En cas d'impossibilité dûment justifiée (courriel explicatif accompagné de captures d'écran) auprès du DYF, la feuille de match papier doit être utilisée.

Dans les 2 cas, la feuille de match doit être correctement remplie (et de manière lisible en cas de papier):

- la catégorie, la poule, le numéro de journée, le nom des équipes, le score, le lieu, la date, l'horaire et les noms et prénoms de tous les participant(e)s avec leurs numéros de maillots et de licences
- les remplacements doivent être indiqués (les premières entrées des remplaçantes)
- les noms des 3 arbitres doivent figurer sur la FDM

- les noms des signataires doivent figurer, y compris sur les FDM papier. Il est rappelé que la feuille de match doit être signée par un(e) licencié(e) majeur(e) : la capitaine ou si celle-ci n'est pas majeure le dirigeant responsable de l'équipe.

Pour la catégorie U13F :

- l'arbitrage à la touche doit obligatoirement être fait par les joueuses remplaçantes (quand il y en a). C'est la première qui exerce la fonction qui doit figurer sur la feuille de match. Aucune joueuse ne doit exercer cette fonction plus de 15 mn.

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 27/11/2023

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.  
Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Les clubs ayant 2 équipes :

- 1) prévoir des maillots de couleurs différentes.
- 2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

## FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL JEUNES

### Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## PLATEAU QUALIFICATION

### U16

Samedi 9 Décembre 2023

**PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS**  
Gymnase Intercommunal  
4 Ave de Breteuil  
78320 MESNIL SAINT DENIS

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 17H00**  
**Pas de buvette et restauration sur place**

### POULE A

FONTENAY FC 1  
HOUDANAISE 2  
MAGNY 78 FC 1  
VIROFLAY USM 2  
AUBERGENVILLE FC

### POULE B

FONTENAY FC 2  
HOUDANAISE 1  
MAGNY 78 FC 2  
VIROFLAY USM 1  
MESNIL ST DENIS

Dimanche 10 Décembre 2023

**PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS**

Gymnase Intercommunal  
4 Ave de Breteuil  
78320 MESNIL SAINT DENIS

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE A**

VELIZY ASC 1  
MONTIGNY Le Bx 2  
GUYANCOURT 1  
St GERMAIN FC 2  
MONTESSON US 1

**POULE B**

VELIZY ASC 2  
MONTIGNY Le Bx 1  
GUYANCOURT 2  
St GERMAIN FC 1  
MONTESSON US 2

**U13**

Dimanche 7 Janvier 2024

**PLATEAU DE MANTES LA VILLE**

Gymnase Jean Guimier  
Rue de la Lyre  
78711 MANTES LA VILLE

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE A**

NEAUPHLE PONT 78 RC 1  
PLAISIROIS FO 2  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENGANCE AC 1

**POULE B**

NEAUPHLE PONT 78 RC 2  
PLAISIROIS FO 1  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE AC 2

**U12**

Samedi 6 Janvier 2024

**PLATEAU DE MANTES LA VILLE**

Gymnase Jean Guimier  
Rue de la Lyre  
78711 MANTES LA VILLE

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

**POULE A**

HOUDANAISE 1  
PLAISIROIS FO 2  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENGANCE AC 1  
LES MUREAUX OFC

**POULE B**

HOUDANAISE 2  
PLAISIROIS FO 1  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE AC 2  
NEAUPHLE PONT 78 RC

**CRITERIUM À 8**

**FORFAIT GENERAL**

Après le début des compétitions

**U16**

542759 HOUDANAISE REGION FC 24

**FORFAITS AVISES**

**1ER FORFAIT**

**U14**

**Poule A du 25/11/2023**  
27495009 COIGNIERSE FC 22

**FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

**1ER RAPPEL**

**U16**

**Du 19/11/2023**  
27563342 COIGNIERES FC 22 / CLAIREFONTAINE FC 21  
27563341 CROISSY US 22 / VSCI 22

**2EME RAPPEL**

**AVANT AMENDE AU CLUB RECEVANT**

**U14**

**Du 11/11/2023**  
27495005 COIGNIERES FC 22 / MONTFORT USY 22

**MATCHES A PROGRAMMER**

**U16**

**Poule A**  
27563366 GUERVILLE ARNOUVILLE 22 / FCFF22  
27563360 NEAUPHLE PONT 21 / COIGNIERES FE 22  
27563339 PORT MARLY CS 21 / FCFF 22

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

**COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

COMMISSION RESTREINTE DU 27/11/2023

**EXTRAIT DU PV DE LIGUE  
CLASSEMENT DES INSTALLATIONS**

**CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT**

**CLASSEMENT DES ECLAIRAGES**

**CHATOU – STADE CHARLES FINALTEI 2 – NNI 781460102**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 09/11/2019.  
A la demande de la Mairie de Chatou, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 20/11/2023.  
La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 21/18/2023.

Au regard des éléments transmis :  
- Eclairage moyen horizontal : 75 Lux  
- Rapport Emin/Emaxi : 0.20  
- Facteur d'uniformité : 0.41

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 21/11/2025**

**GUYANCOURT – STADE MAURICE BAQUET 1 - NNI 782970101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé. Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 17/11/2023.  
La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 28/09/2023.

Au regard des éléments transmis :  
- Eclairage moyen horizontal : 241 Lux  
- Rapport Emin/Emaxi : 0.58  
- Facteur d'uniformité : 0.72

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/11/2027.**

**AVIS PREALABLES TERRAINS ET ECLAIRAGES**

**NEAUPLE LE CHATEAU - STADE MICHEL LORIEUX 2 – NNI**

## **784420102**

Cette installation sportive est classée au niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de remplacement d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 23/10/2023.

- Note d'intention de travaux.

- Plan de masse.

- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m. avec zone de sécurité de plus de 2m,50.

- Plan des vestiaires

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN (suite au renouvellement de la moquette).**

## **PLAISIR – STADE DES PEUPLIERS 1 – NNI 784900301**

### **PLAISIR – STADE DES PEUPLIERS 2 – NNI 784900302**

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 02/12/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction de nouveaux vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une la création d'un ensemble vestiaires du 25/09/2023.

- Courrier d'intention de réaliser des nouveaux vestiaires du 17/10/2023.

- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m.

- Plan projet des vestiaires (2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre)

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires.**

# **COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE CONFIGURATION REGLEMENTAIRE**

**Réunion du jeudi 23 novembre 2023**

### **Présents :**

M. Guy BEAUBIAT : Président

Mmes Ilhame ATILLAH, Josiane JOURDAN (CD),

MM. Alain ARCIZET, Gérard DACHEUX (Éducateur), Pierre DEBIANCHI, Gaël DELOIRIE (CDA), Jean-Marc LIBBERECHT, Didier MOLLER, Ali SAHALI (Éducateur CD),

***Les décisions de la Commission d'Appel en configuration réglementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.***

**CDM**

### **D1 du 05/11/2023**

#### **26923578 PORT MARLY CS 5 / VILLIERS LE MAHIEU AS 5**

**APPEL de VILLIERS LE MAHIEU AS** d'une décision de la Commission d'Organisation des Compétitions du 13/11/2023 ayant décidé :

*Pris note des rapports de l'arbitre officiel et de VILLIERS LE MAHIEU. Compte tenu du fait que le capitaine de l'équipe de PORT MARLY avait proposé de rendre le terrain conforme et que le terrain a tout de même été déclaré impraticable par l'arbitre en raison des conditions météorologiques, la commission dit match à jouer à une date ultérieure*

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

La parole ayant été donnée en dernier à VILLIERS LE MAHIEU AS

La personne auditionnée ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

### **PERSONNES CONVOQUÉES ABSENTES NON EXCUSÉES.**

#### **PORT MARLY CS**

- ✓ M. LOPES CONCALVES Polo lic n° 2547618291 : dirigeant
- ✓ Le Président ou un membre élu

#### **AUDITION DES PERSONNES CONVOQUÉES.**

#### **OFFICIEL**

- ✓ M. TZELVELIS Alexis : arbitre DYF

#### **VILLIERS LE MAHIEU AS**

- ✓ M. VIGNERON Laurent lic n° 440627575 : éducateur
- ✓ Mme. LEMAIRE Patricia : Secrétaire Générale adjointe

La Commission regrette les absences non excusées des dirigeants de PORT MARLY C.S empêchant tout débat contradictoire.

### **CONSIDÉRANT QUE M. TZELVELIS ALEXIS, ARBITRE OFFICIEL DE LA RENCONTRE, FAIT VALOIR QUE :**

Il est arrivé au stade vers 8h30 celui-ci était fermé et aucun dirigeant ou joueur n'était présent.

Les joueurs de VILLIERS LE MAHIEU A.S sont arrivés, les installations n'étant toujours pas accessibles.

Vers 8h50 un dirigeant de PORT MARLY C.S est arrivé et a ouvert mais il n'avait pas les clés des vestiaires et ne pouvait pas non plus ouvrir le local donnant accès au matériel, il ne pouvait donc pas fournir de ballon.

Un seul vestiaire a pu être ouvert, il lui a été proposé mais il a préféré le laisser à l'équipe de VILLIERS LE MAHIEU et il s'est donc changé dans le couloir.

Les joueurs de PORT MARLY C.S arrivaient les uns après les autres, sans trop se presser, ils se sont changés dans le couloir faute de vestiaire.

Avant la rencontre il a fait le tour des installations et a constaté que le traçage, au niveau des buts n'était pas fait, qu'il n'y avait pas de marquage au point de pénalty et que les filets n'étaient pas conformes.

Il en a informé le dirigeant de PORT MARLY C.S celui-ci a dit qu'il allait faire le nécessaire.

PORT MARLY CS n'ayant pu fournir de ballon, le club visiteur a bien voulu en prêter un.

Il a constaté que le terrain était dégradé en raison des pluies, à 9h15 après consultation des capitaines il a pris la décision de ne pas faire jouer la rencontre.

### **CONSIDÉRANT QUE VILLIERS LE MAHIEU AS, FAIT VALOIR DANS SON COURRIEL DU 5 NOVEMBRE 2023 AINSI QU'EN AUDITION QUE**

L'équipe CDM de VILLIERS LE MAHIEU AS s'est déplacée avec plusieurs véhicules personnels jusqu'au Stade ANTOINE LAMBERTINI de PORT MARLY (78560) pour jouer une rencontre programmée à 9h30.

Après avoir effectué 45 kilomètres, ils ont attendu environ 10 minutes dehors pour pouvoir disposer d'un vestiaire. Une fois installés, les joueurs se sont préparés et mis en tenue pour le match, l'arbitre Monsieur Alexis TZELVELIS a convoqué les capitaines des deux équipes pour leur stipuler que les conditions n'étaient pas réunies pour jouer la rencontre.

il a fait part au dirigeant et entraîneur de l'équipe de VILLIERS LE MAHIEU AS, des problèmes suivants :

Terrain non tracé devant le but

Absence de point de pénalty

Trou dans le filet du but

Présence de flaques d'eau importantes

Compte tenu de la météo du jour, le terrain était également gras et la pluie encore présente.

Le capitaine de l'équipe de PORT MARLY a précisé que depuis son arrivée il avait parlé à l'arbitre de sa volonté de rendre le terrain conforme.

Dans ces conditions, Monsieur Alexis TZELVELIS a pris sa décision de ne pas jouer la rencontre et a précisé oralement que le terrain était pour lui « Non conforme » et « Non praticable ». La feuille de match a été signée par l'arbitre et les deux capitaines.

En complément de ces constats, nous signalons que l'équipe de PORT MARLY ne disposait, visiblement pas, de ballons de football pour jouer la rencontre. L'arbitre nous ayant sollicité directement dans

le vestiaire pour utiliser ceux de VILLIERS LE MAHIEU AS. Ce qui a été accepté.

Compte tenu des éléments énoncés, l'équipe de VILLIERS LE MAHIEU AS est fondée à se sentir lésée en la circonstance, ayant fait un long déplacement de près d'1 heure de route, pour ne pas jouer une rencontre de CDM D1 dans un championnat à 14 équipes avec un calendrier très tendu.

#### **SUR LE FOND :**

La Commission regrette les absences non excusées des dirigeants de PORT MARLY C.S et déplore cette attitude désinvolte et irrespectueuse envers la Commission d'appel.

La Commission tient à rappeler qu'un club se doit de recevoir les équipes, leurs dirigeants ainsi que les officiels avec civilité, en leur apportant un maximum de confort et de sécurité, leur permettant, ainsi, de préparer sereinement les rencontres. Un accès à des vestiaires ainsi que la possibilité de prendre une douche doit faire partie du minimum de ce qu'un club doit mettre à disposition à leurs visiteurs. Considérant que le club de PORT MARLY C.S, ce jour-là, ne disposait pas de ballon, ceci en contradiction avec l'article 16 § 8 des RS du DYF.

Considérant que l'arbitre officiel a constaté que le terrain n'était pas conforme, l'absence de traçage et la détérioration des filets en étant la cause.

Considérant que, même si l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer la rencontre au prétexte d'intempérie, il est patent que le terrain ne pouvait pas être utilisé, celui-ci n'étant pas conforme.

Considérant qu'une feuille de match a été établie conformément aux Règlements, il est constaté que M. l'arbitre a coché la case : « non joué : terrain non-conforme ».

**Par ces motifs la Commission jugeant en appel réforme la décision de la Commission d'Organisation des Compétitions pour dire :**

**En application des Articles 40 § 2 et 16 § 8**

**Match perdu par erreur administrative à PORT MARLY CS (0 point, 0 but) pour en attribuer le gain à VILLIERS LE MAHIEU AS (3 points, 0 but).**

**Motif : Terrain non conforme (manque de traçage et filet défectueux) et ballons réglementaires non fournis par l'équipe de PORT MARLY CS**

#### **Amendes administratives :**

**60 € (30€X2) à PORT MARLY CS (annexe 2 du Règlement Sportif du D.Y.F. – dispositions financières**

**Motif : absence non excusée à convocation d'une commission, empêchant tout débat contradictoire**

## **COMITE DE DIRECTION**

**DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023**

**Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON**

**Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOU-RAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Brice PARINET (par ailleurs, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage), Ali SAHALI, Victor SIMON**

**Excusés : Mme Dorette ELANGUE ETEME, M. Jean-Eric INACIO, Dr Pascal MAILLE**

**Assistent : M. William MARISSAL, Directeur  
M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental**

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

### **1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 13/9/2023**

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 13/9/2023 a été transmis, le 22/9, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1771, du 26/9/2023.

Il est adopté à l'unanimité.

### **2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT**

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

✓ le 14/9, au siège du District : **Assemblée Générale annuelle de l'Association Syndicale « Business Park »**, dont fait partie le District

✓ le 14/9, au siège du District : **Réunion des clubs ayant une ou des équipe(s) féminine(s) en Championnats de District**

✓ les 15 et 16/9, à CERGY (Val d'Oise) : **Congrès de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**

✓ le 16/9, au siège du District : **Réunion de travail de la Commission de Discipline**

✓ le 16/9, à MAUREPAS : **Réunion Educateurs / Capitaines / Arbitres du Championnat Senior D 1**

✓ le 18/9, au Centre Technique National de CLAIREFONTAINE : **Entraînement, ouvert au public, de l'Equipe de France Féminine dans le cadre du rassemblement pour le match de Ligue des Nations FRANCE / PORTUGAL**

✓ le 19/9, au siège du District : **Formation à la Feuille de Match Informatisée**

✓ le 21/9, aux MUREAUX : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de prévention des violences sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

✓ Une autre session a été organisée le 17/10, à RAMBOUILLET.

✓ le 22/9, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Réunion de secteur (secteur 6)**

✓ le 23/9, au siège du District : **Réunion des nouveaux Présidents de clubs**

✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**

✓ - le 28/9, en visio, sur le thème : « **Association employeuse : Bien préparer sa rentrée** » - Vérifier et contrôler que toutes les démarches pour un(e) salarié(e) ont (bien) été réalisées en ce début de saison

✓ - le 19/10, en visio, sur le thème : « **Association et dématérialisation administrative : le compte asso, service public...** » - Connaître et appréhender les différentes plateformes qui regroupent les formalités administratives, demandes de subvention....

✓ - le 21/10, à PLAISIR : **Formation d'une journée sur le thème « Le management en tant que (future) dirigeante, bénévole ou professionnelle, dans une association sportive » (Journée d'apports théoriques, de cas pratiques et d'échanges entre femmes afin de les accompagner dans la fonction qu'elles occupent (occuperont) au sein de leur club.**

✓ le 26/9, au siège du District : **Réunion technique pour les catégories U 6 F à U 13 F, Fillofoot (U 6 F / U 9 F)**

✓ le 29/9, au siège du District : **Soirée des Champions 2022 / 2023**

✓ le 2/10 : **Comité de Direction de la Ligue** (dont l'approbation des comptes de la Ligue au 30/6/2023)

✓ le 3/10, au siège du District Parisien : **Réunion des Présidents de District Franciliens, à propos notamment des évolutions statutaires devant être soumises à l'Assemblée Fédérale du 16/12/2023**

✓ le 6/10, au siège du District : **Assemblée Générale de l'Union Nationale des Arbitres de Football des Yvelines (U.N.A.F. 78)**

✓ le 6/10, au siège du District : **Comité Directeur de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)**

✓ les 12 et 13/10, à CLAIREFONTAINE : **50<sup>ème</sup> Congrès Médical de la F.F.F.**

✓ le 12/10, au siège du District : **Réunion de présentation des orientations de la Direction Technique Nationale en matière de formation des éducateurs.trice.s et des joueur.se.s. de détection des jeunes talents et de développement des clubs pour les saisons à venir**

✓ le 13/10, à ELANCOURT : **18<sup>ème</sup> Soirée Olympique, organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

✓ le 16/10, au siège du District : **1<sup>ère</sup> réunion des Services Civiques des clubs**

✓ le 16/10 : **Comité de Direction de la Ligue** (dont le Budget prévisionnel pour la saison 2024 / 2025)

✓ le 21/10, au complexe sportif François Pons, à VERNEUIL-SUR-SEINE : **« Les 50 ans de l'U.S. PORTUGAIS DE VERNEUIL-SUR-SEINE »**

✓ le 26/10 : **Webinaire destiné aux clubs et à leur référent P.E.F., présentant le Programme Educatif Fédéral afin de découvrir les nouveautés du dispositif pour la saison 2023 / 2024**

✓ le 4/11 : **Assemblée Générale de la Ligue**

### 3 / COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il est rendu compte au Comité de Direction de la décision par laquelle le Bureau a, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 22/10/2020 par le Comité, donné son accord pour la **constitution des ententes** suivantes :

**U.S.B.S. EPONE et A.J.S.L. MEZIERES, pour les équipes suivantes :**

U 16 - D 4	club support	A.J.S.L. MEZIERES
U 16 - D 4	club support	U.S.B.S. EPONE
U 14 - D 3	club support	U.S.B.S. EPONE
U 14 - D 4	club support	A.J.S.L. MEZIERES

**REGION HOUDANAISE F.C. et A.S. LA VESGRE, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 4	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 18 - D 3	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 16 - D 3	club support	REGION HOUDANAISE F.C.U
16 - D 4	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 14 - D 2	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 14 - D 4	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
U 14 - D 4	club support	REGION HOUDANAISE F.C.

**REGION HOUDANAISE F.C., A.S. LA VESGRE et A.S. GAMBAIS, pour la catégorie suivante :**

U 12-U 13	club support	REGION HOUDANAISE F.C.
-----------	--------------	------------------------

**U.S. MARLY-LE-ROI et E.S. ETANG-LA-VILLE, pour les équipes ou catégories suivantes :**

U 15 F à 8	club support	U.S. MARLY-LE-ROI
U 13 F	club support	U.S. MARLY-LE-ROI

**U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE, PORTUGAIS VERNEUIL et VER-NOUILLET F.C., pour la catégorie suivante :**

U 6-U 9	club support	U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE
---------	--------------	-------------------------

**A.S. CERNAY LA VILLE, A.S. BONNELLES et U.S. 17 TOUR-NANTS, pour les catégories suivantes :**

U 10-U 11	club support	A.S. CERNAY LA VILLE
U 9	club support	A.S. CERNAY LA VILLE
U 7	club support	A.S. CERNAY LA VILLE

**STADE GARGENVILLE et F.C. LAINVILLOIS, pour l'équipe suivante :**

Vétérans - D 2	club support	STADE GARGENVILLE
----------------	--------------	-------------------

**U.S. MAULOISE et F.C. MAREIL SUR MAULDRE, pour les équipes ou catégories suivantes :**

U 16 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 18 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 13	club support	U.S. MAULOISE
U 11	club support	U.S. MAULOISE
U 9	club support	U.S. MAULOISE

**U.S.A. FEUCHEROLLES et A.S.L. CHAVENAY, pour l'équipe suivante :**

U 14 - D 3	club support	U.S.A. FEUCHEROLLES
------------	--------------	---------------------

**Le Comité en prend acte.**

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'**article 11.3 du Règlement Sportif du District**, qui prévoit expressément que :

« *L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.*

*Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.*

*L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.*

*En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).*

*L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière*

*d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :*

*- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),*

*- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.*

*Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »*

### 4 / LE RESPECT DU PRINCIPE DE NEUTRALITE DU FOOTBALL SUR LES LIEUX DE PRATIQUE

Il est rappelé que la question a déjà été longuement évoquée lors des réunions du Comité de Direction des 12/4 et 13/9 et qu'il **incombe aux instances d'assurer la neutralité sur les lieux de pratique** conformément à l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la F.F.F. Ce principe de neutralité s'impose à tous : Instances, Clubs, Licencié(e)s et Arbitres.

Il est indiqué qu'il a été donné connaissance, aux clubs, aux Arbitres, aux Délégués et aux Commissaires du District, du courrier que le Président de la F.F.F., M. Philippe DIALLO, a adressé le 15/9 aux Président(e)s de Ligues et de Districts, et auquel étaient annexés, d'une part le **protocole de vérification du respect de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la F.F.F.** et d'autre part une **synthèse de la portée des dispositions dudit article.**

### 5 / RETOUR SUR LA REUNION COMITE DE DIRECTION / NOUVEAUX PRESIDENTS DE CLUBS, DU 23/9/2023

Il est rappelé que l'objectif de la rencontre était, comme la saison précédente, d'identifier **les informations et les connaissances dont un nouveau Président de club (ou un Président récemment élu) doit pouvoir rapidement disposer** pour être à même d'exercer ses fonctions avec efficacité et d'éviter à son club un certain nombre de difficultés.

Les échanges ont permis de compléter la liste de ces informations qui avait été établie, à laquelle ont été ajoutés quelques autres thèmes qui paraissaient pertinents.

Il a été convenu d'établir, pour chacun de ces thèmes, un document explicatif qui, à l'avenir, servira à la constitution d'un document global ayant pour vocation de constituer une aide aux nouveaux Présidents de clubs.

Il est regrettable que **trop de Présidents invités n'aient pas été présents** (7 nouveaux Présidents de clubs sur 31 ....), certains n'ayant même pas répondu à l'invitation qui leur avait été adressée.

### 6 / LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES CLUBS YVELINOIS

Pour la saison 2022 / 2023, le District avait, sur sa demande, obtenu un agrément collectif pour 25 Services Civiques et ce sont 9 clubs Yvelinois qui avaient eu recours à un total de 22 Services Civiques, dans le cadre du dispositif proposé par le District (il avait été constaté 6 abandons en cours de saison).

Comme cela avait été indiqué lors de la réunion du Comité de Direction du 13/9, le District a obtenu, pour la saison 2023 / 2024, un agrément collectif pour 50 Services Civiques, chiffre qui a ensuite, à sa demande, été porté à 60.

A ce jour, ce sont **23 clubs** Yvelinois qui ont contracté la convention nécessaire avec le District pour bénéficiaire de ce dispositif, pour un total de **54 postes** de Services Civiques.

Des rendez-vous restent à réaliser avec 2 clubs, pour 5 postes. Le 16/10, a été organisée la 1<sup>ère</sup> réunion des Services Civiques des clubs.

## 7 / LES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DES 2 ET 16/10/2023

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les sujets abordés lors des dernières réunions du Comité de Direction de la Ligue.

### **La réunion du 2/10/2023**

#### **Les comptes de la Ligue de la saison 2022 / 2023**

Comme c'est devenu une (mauvaise) habitude, la Ligue n'a transmis le Compte de résultat et le Bilan au 30/6/2023 aux membres du Comité de Direction que **le dimanche 1<sup>er</sup>/10, à 10 h 48, pour une réunion du Comité le lundi 2/10 à 18 H 30 ...**

Le Compte de résultat, qui atteint 11,94 M€, ne comprenait que 15 postes de charges et 20 postes de produits et ces postes ne correspondaient pas à ceux qui sont utilisés pour le Budget prévisionnel (où figurent 38 postes de charges et 16 postes de produits), **ce qui interdit toute comparaison et donc toute analyse sérieuse.**

Le Compte de résultat n'était en outre accompagné d'**aucune présentation synthétique de la situation financière de la Ligue.**

Pour comparaison, il avait été transmis aux membres du Comité de Direction du District, pour l'adoption des Comptes du District de la saison 2021 / 2022, une présentation développée sur 9 pages, en l'occurrence celle qui a ensuite été transmise aux clubs Yvelinois pour l'Assemblée Générale.

**Estimant ne pas être en mesure d'examiner sérieusement les chiffres présentés, le Président Jean-Pierre MEURILLON a voté contre l'arrêté des comptes de la Ligue de la saison 2022 / 2023.**

Pour information des clubs, la Ligue a dégagé, lors de la saison 2022 / 2023, un **excédent de 804 304 €**, soit 7,25 % du montant de ses charges d'exploitation, ce qui est très important.

Pour mémoire, les excédents de la Ligue ont atteint, lors des 6 dernières saisons, un total de **5 217 660 €**, soit en moyenne, **869 610 € par saison** :

. saison 2022 / 2023 :	804 304 €
. saison 2021 / 2022 :	1 538 664 €
. saison 2020 / 2021 :	53 117 €
. saison 2019 / 2020 :	892 448 €
. saison 2018 / 2019 :	1 198 781 €
. saison 2017 / 2018 :	730 346 €

### **La réunion du 16/10/2023**

#### **Le Budget prévisionnel 2023 / 2024 réactualisé et le Budget prévi-**

#### **sionnel 2024 / 2025**

Le Comité a adopté, en vue de l'Assemblée Générale de la Ligue du 4/11, le Budget prévisionnel 2023 / 2024 réactualisé et le Budget prévisionnel 2024 / 2025.

A noter que pour chacun de ces deux exercices, **l'excédent estimé atteint un peu plus de 500 000 €.**

#### **L'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue du 4/11/2023**

Le Comité a adopté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 4/11 et pris connaissance des candidatures relatives à l'élection des délégués représentant les clubs à statut amateur siégeant aux Assemblées de la F.F.F. et de la Ligue du Football Amateur.

A également figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue, le **remplacement de la Trésorière Générale, Mme Valérie COLIN, démissionnaire, et de M. Paolo DE CARVALHO, membre du Comité de Direction, également démissionnaire.**

C'est ainsi que lors de l'Assemblée Générale du 4/11, Mme Valérie COLIN a été remplacée par M. Daniel VIARD et M. Paolo DE CARVALHO par M. Toufik MOUKRIM.

Le fonctionnement du Comité de Direction de la Ligue ne devrait toutefois être que peu impacté par la démission de M. Paolo DE CARVALHO qui, depuis son élection, le 5/1/2021, n'a participé **qu'à 2 réunions du Comité de Direction sur 38, dont 1 en visioconférence ...**

#### **Les conséquences financières du licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue**

Lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 18/10/2021, il avait été fait le point sur plusieurs contentieux de la Ligue, dont celui relatif au licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue à propos duquel le Président Jean-Pierre MEURILLON avait interrogé le Président de la Ligue.

La Cour de cassation avait, le 27/5/2020, constaté **la nullité de ce licenciement**, fait droit aux demandes indemnitaires qui avaient été formées à ce titre et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris, aux fins de fixation des indemnités.

Par un arrêt rendu en juin 2021, la Cour d'Appel de Paris avait condamné la Ligue à verser à l'ex-Directeur Général de la Ligue des **indemnités d'un montant très important**, ce dont le Comité de Direction de la Ligue n'avait jamais été informé.

A ces indemnités, s'ajoute bien sûr le montant des intérêts moratoires pour un montant conséquent puisque le licenciement remonte à 2013.

Il avait été indiqué, le 18/10/2021, que la Ligue s'était pourvue devant la Cour de Cassation pour contester l'octroi de ces indemnités.

Lors de la réunion du Comité de Direction du 16/10/2023, le Président de la Ligue a indiqué que la Cour de cassation avait **rejeté le pourvoi de la Ligue** mais que, s'agissant du pourvoi formé par l'ex-Directeur Général de la Ligue, elle avait **prononcé la cassation** pour des raisons de mode de calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement et **renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris.**

**On peut donc malheureusement craindre que le montant de ladite indemnité à laquelle la Ligue avait été condamnée ne soit revu à la hausse ...**

## 8 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2023 / 2024

Le Comité procède aux nominations suivantes :

### **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

M. Jean-Claude CORNUAULT

### **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

M. Erwann ALY  
Mme Corinne STEKELORUM

### **COMMISSION TECHNIQUE**

#### **M. Julien MOULES, Président**

Mme Dorette ELANGUE ETEME, Vice-Présidente  
M. Paulo BARROS FERREIRA  
M. Pierre CHATEAURAYNAUD  
M. Gérard DACHEUX  
M. Dominique GOMIS  
M. Louis LENAFF  
M. Matthieu MERLE  
M. Yannick MESNIGE  
M. Johann MICHELY  
M. Thierry MOURAUX  
M. Hippolyte PERDRIZET  
M. Mickaël PIZZO  
M. Sébastien THIERRY

M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental  
M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.  
M. Nicolas TEXIER, C.T.D. D.A.P.  
M. Ali SAHALI, Educateur élu au Comité de Direction  
Mme Stéphanie PLET, Représentante de la Commission du Football en Milieu Scolaire  
M. Félicien GAZON, Représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage

#### **Membre associé :**

M. Thierry MORISSET, Président de l'A.E.F. 78

### **COMMISSION DE PROMOTION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

Mme Yvane JONNAIS et M. Claude KALENDERIAN, Représentants de la Commission du Football Féminin

### **COMMISSION DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE**

Mme Isabelle POITOU

### **COMMISSION EVENEMENTIEL**

Membre associée : Mme Christelle BERCE



## COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

### **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président**

M. Jean-Jacques LENAFF, Vice-Président  
M. Jean-Claude CORNUAULT  
M. Jean-Pierre ELISABETH  
M. Jean-Paul IMBERT  
M. Jean-Loup LEPLAT  
M. Rodrigo LOPES ROCHA  
M. Jean-Marc RUBANY  
Mme Corinne STEKELORUM  
M. Laurent TESSIER

M. Florent BAUDOIN, Représentant du Comité de Direction  
M. Sébastien DORIANO, Représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage  
M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.

Membre associée : Mme Valérie CLAMEN  
Il reste à nommer la **Commission Formation**.

### 9 / LES REUNIONS DE SECTEUR

Il est rappelé que **des réunions de présentation** de la mise en place du dispositif des **Référents de secteurs** se sont déroulées :

- . pour le secteur 4, le 3/2, au PECQ,
- . pour le secteur 2, le 14/4, à EPONE,
- . pour le secteur 1, le 28/4, à ROSNY-SUR-SEINE,
- . pour le secteur 6, le 22/9, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Les réunions des secteurs 3, 5 et 7 restent à programmer.

### 10 / LA PARTICIPATION DES EQUIPES U 14 ET U 16 D'INTER-FOOT 78 AUX CHAMPIONNATS DE D 4

L'INTERFOOT 78 a engagé pour la saison 2023 / 2024, 1 équipe U 14 et 1 équipe U 16, en Championnats de D 4.

Le fait que c'est la 1<sup>ère</sup> fois que ce club engage ces équipes de jeunes lui pose difficulté car dès lors qu'il ne s'agit pas de la reprise d'activités de catégories d'âge qui ont déjà existé au sein du club, la dispense du cachet Mutation prévue par l'article 117.d) des Règlements Généraux de la F.F.F. n'est pas applicable.

L'INTERFOOT 78 a donc demandé à être autorisé à participer aux Championnats U 14 et U 16, en dernière Division, **sans se voir imposer le nombre maximum de joueurs mutés** prévu par l'article 160 des Règlements Généraux (en l'occurrence 4, dont 1 seul muté hors période), mais **sans participer au classement** et donc sans pouvoir accéder en division supérieure.

Les matches à disputer par ces 2 équipes d'INTERFOOT 78 seraient bien entendu des **rencontres de compétition officielle**, avec tout ce que cela induit, mais :

- sans bénéficier d'un classement et avec la neutralisation des résultats de ses rencontres,
- sans se voir infliger des amendes au titre du non-respect du nombre maximum de joueurs mutés,
- avec, pour ces 2 équipes, le statut d'équipes obligatoires au sens de l'article 11.1 du Règlement Sportif du District.

**Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.**  
YVELINES FOOTBALL N° 1780

### 11 / LA RELANCE DU CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF JEUNES

M. Florent BAUDOIN rappelle que le Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes, créé voici 10 ans, avait pour but de valoriser la façon dont les équipes de jeunes à 11 se comportent sur le terrain.

Il s'agissait, pour un Dirigeant ou un Educateur de chaque équipe, d'établir un podium des équipes adverses en tenant compte des conditions (**comportement et esprit sportif**) dans lesquelles les rencontres qui les avait opposées s'étaient déroulées, les clubs des équipes les plus appréciées étant récompensés par une dotation du District.

Les difficultés qui ont été rencontrées étaient liées au fait que trop de clubs négligeaient de désigner leur podium, ce qui complexifiait l'établissement des classements et les rendait peu crédibles.

Il est proposé de relancer ce Challenge en apportant aux conditions de son organisation les modifications suivantes :

Adhésion indispensable d'un Référent, pour chaque équipe de jeunes, avec l'accord du Président du club

Challenge concernant les équipes U 14 G, U 16 G et U 18 G, mais désormais également les U 15 F et les U 18 F

2 désignations du podium (à la fin des matches allers, puis à la fin des matches retours), en tenant compte du **comportement et de l'esprit sportif** tel que ressentis **avant le match, pendant le match et après le match**

Points attribués : 3 pour le 1<sup>er</sup>, 2 pour le 2<sup>ème</sup> et 1 pour le 3<sup>ème</sup>

Les points attribués seront proratisés en fonction du nombre de clubs votants dans chaque groupe

Votes par voie digitale et non plus « papier »

Récompenses accordées par le District, mais ne pouvant bénéficier qu'aux clubs dont les Référents auront participé aux 2 désignations du podium de leur groupe :

Par Challenge :  
500 € de bons d'achat à valoir chez EKINSPORT au 1<sup>er</sup>  
400 € au 2<sup>ème</sup>  
300 € au 3<sup>ème</sup>  
soit 6 000 € pour l'ensemble des Challenges

Les classements seront établis par catégorie d'âge (donc 5 podiums)

Le départage des équipes ex-aequo interviendra en fonction, d'abord du nombre de citations dans les podiums (mais en tenant compte du nombre de votants dans les groupes), puis du nombre de classements en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> positions.

Après que M. Jean-Pierre ait présenté le logiciel qui sera utilisé, le **Comité donne son accord sur ces propositions.**

Par ailleurs, M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué, donne connaissance de la liste des clubs qui seront récompensés lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup>/12, au titre du **Challenge Esprit Sportif Seniors** (classement 1 équipe et classement 2 équipes ou plus).

### 12 / LA TECHNIQUE

M. David REMISSE fait le point quant aux prochaines formations techniques devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de détections / sélections.

#### **I - FORMATIONS**

##### **Formation Professionnelle :**

**B.M.F.** : 13 stagiaires, issus de 10 clubs Yvelinois, sur les 74 stagiaires (17,5 %)

**B.E.F.** : 7 stagiaires, issus de 6 clubs Yvelinois, dont 1 Féminine, sur les 52 stagiaires (13,5 %) - Tutorat

##### **Formation Certificat Fédéral d'Initiateur Gardien de but Initiation :**

2 jours de formation : les 27 & 28/10 - 13 stagiaires dont 1 féminine, 8 clubs représentés

##### **Attestation Fédérale GolfFoot, le 2/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

1<sup>er</sup> module expérimental organisé par la D.T.N. sur les installations des 4 Pavés du Roy (1<sup>ère</sup> utilisation de la salle Brugnon concluante). Formation encadrée par Mme Emilie TRIMOREAU Conseillère Technique Nationale et Nicolas TEXIER, CTD DAP 78.

16 candidats présents, dont M. Christian PORNIN, représentant des Educateurs au Comité de Direction de la Ligue, Référent Golf Foot et Président de l'A.E.F. Ligue ainsi que M. Michaël LANGOT, Chef de projet Déploiement des pratiques à la LFA, mais également des Educateurs issus des clubs disposant d'une Section Loisirs, des membres de la Commission du Football Diversifié du District et les techniciens salariés des Districts 78 et 95.

##### **Réunion des Référents-Responsables Techniques des clubs, le 12/10**

33 personnes présentes : 21 clubs représentés sur 95 (22 % des clubs engagés en Foot à 11) :

##### **Les prochaines formations programmées à partir de début novembre 2023 :**

##### **Formations Professionnelles :**

**B.M.F.** : Semaine 2 (du lundi 6 au vendredi 10/11)

**B.E.F.** : les semaines 2 débutent le lundi 12/11

##### **Formations Bénévoles :**

##### **D.F. Responsable Ecole de Football / Coach Jeunes / Coach Seniors :**

Journée de positionnement : 15/11

##### **C.F.I. U 10-U 13 : les 14/11 & 07/12 :**

Nombre de stagiaires pré-inscrits : plus de 16 (complet)

### C.F.I. Seniors : les 21/11 & 21/12 :

Nombre de stagiaires pré-inscrits : 10 (incomplet)

### C.F.I. U 6-U 9 : les 28/11 & 19/12 :

Nombre de stagiaires pré-inscrits : plus de 16 (complet)

### C.F.I. U 14-U 19 : les 19/1 & 13/2 :

Nombre de stagiaires pré-inscrits : plus de 16 (complet)

### A.F. Pratique Loisir « Foot en Marchant » : le 9/12 (à confirmer) :

Nombre de stagiaires inscrits : aucun

Une habilitation « Formateur » a eu lieu au Domaine de Morfondé :

4 éducateurs des Yvelines y ont participé : Sébastien THIERRY, Mickael PIZZO, Rodrigue MBIZI et Arnaud MBIZI.

### Certification :

### C.F.F. 1 & 2 & 3 : le 02/12/2023, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Ouverte à l'inscription depuis le 2/11

### Proposition Webinaire clubs

Thème : « Le tutorat des stagiaires en formation C.F.I. U 6 à Seniors » :

Groupe de réflexion - Objectif : Formation des tuteurs pour la fidélisation des Educateurs au sein des clubs

### II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

#### Futsal : U 15 et U 17 G

Détection phase 1 le 8/11

#### Détection U 15 F :

65 joueuses participantes, 15 clubs représentés sur 38 (39,5 % des clubs engagés en Foot à 8 et à 11)

1<sup>ère</sup> phase le 27/9 - Finale Départementale le 11/10 - Rencontre de préparation le 18/10 contre la sélection du 95 (match nul)

Stage de Perfectionnement le 22/10

Rencontre de préparation le 26/10 contre la sélection du District 91 (match nul)

Interdistricts le 30/10 :

- Match vs 77 : match nul
- Match vs 92 : victoire
- Match vs 75 : défaite

#### Détection U 15 G :

88 joueurs participants, 15 clubs représentés sur 14 de Ligue + 1 District (100 % des clubs engagés en Ligue en Foot à 11)

1<sup>ère</sup> phase le 4/10 - Finale Départementale le 11/10 - Rencontre de Préparation le 18/10 contre la sélection du District 95 (match perdu 3 –

2)

Stage de perfectionnement le 26/10

Rencontre de préparation le 26/10 contre 91 gagné 4 -0

Interdistricts le 31/10

- Match vs 92 : match nul
- Match vs 75 : large victoire
- Match vs 93 : défaite sur le fil

#### Détection U 16 G :

59 joueurs participants, 8 clubs représentés sur 7 de Ligue + 1 District (100 % des clubs engagés en Ligue en Foot à 11)

1<sup>ère</sup> phase le 20/9 - Finale Départementale le 19/10 - Rencontre de préparation le 24/10 contre les U 17 Nationaux du F.C. MANTOIS 2-0 - Bon match sérieux  
Interdistricts le 2/11 (annulé) : en attente de report.

#### Détection U 13 G :

258 joueurs participants, 48 clubs représentés sur 96 (50 % des clubs engagés en Ligue et District en Foot à 8)

1<sup>ère</sup> phase sur 6 demi-journées : les 23, 24 et 27/10

Les U 13 G du PARIS SAINT-GERMAIN ont été vus sur une séance au Camp des Loges.

Les U 13 G du F.C. VERSAILLES 78 ont été vus sur un match à l'A.C. BOULOGNE-BILLANCOURT (Foot à 11)

### Actions de détections à venir : de début novembre à fin décembre

#### Détection U 13 G :

2<sup>ème</sup> phase, les 15, 22 et 29/11 - Finale Départementale les 17 et 20/12

#### Détection GB U 13 G :

1<sup>ère</sup> phase le 12/11/2023 - Finale Départementale le 3/12

#### Détection U 13 F :

1<sup>ère</sup> phase le 11/11/2023 - Finale Départementale le 10/12

#### Détection U 14 G :

Joueurs de niveau District le 25/11 sur 2 vagues (matin + après-midi) & Joueurs de niveau Ligue le 6/1.

#### Détection U 15 & U 17 G Futsal :

1<sup>ère</sup> phase le 13/12

#### Détection Gardiens de But U 13 G :

1<sup>ère</sup> phase le 12/11 à TRAPPES - 25 gardiens prévus

### 13 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point quant à l'activité de ladite Commission.

### Les Formations Initiales en Arbitrage

La 1<sup>ère</sup> session de la saison s'est déroulée les 8, 14, 15 et 22/10 (26 candidats, 3 arrêts, 4 échecs, 19 reçus). Elle sera suivie de 4 autres sessions :

- . les 12, 18, 19 et 26/11 (23 candidats-arbitres sont inscrits, dont 1 candidate)
- . les 2, 3, 10 et 17/12
- . les 28/1 et 3, 4 et 11/2
- . les 2, 8, 15 et 16/6

### Les actions de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.)

Depuis le début de saison, la C.D.A a organisé ses traditionnels rassemblements de début de saison :

- . Stage des arbitres seniors au C.N.F le 10/9
- . Stage Educateurs, Capitaines, Arbitres D 1, le 16/9
- . Réunion de début de saison des Jeunes Arbitres, le 20/9
- . Réunion de début de saison des Arbitres Football Diversifié, le 27/9
- . Réunion de début de saison des Observateurs en arbitrage, le 27/9

En outre, les premiers rattrapages des tests physique (deux sessions) et théorique (une session)

### Le point sur les effectifs des Arbitres

Au 8/11/2023, le District des Yvelines compte **296 arbitres**.

Rapportés aux 363 arbitres de l'effectif du mois de juin dernier, ce sont 67 Arbitres qui ont donc muté (Arbitre de Ligue ou de la Fédération), demandé une année sabbatique ou bien arrêté définitivement l'arbitrage (46 Arbitres).

**Le taux de renouvellement des Arbitres Yvelinois est donc de 81,54 %** ce qui est plutôt positif par rapport aux saisons précédentes où il se situait davantage entre 67 et 75 %.

A date, en comptant les 231 Arbitres de District et les 24 Arbitres en formation au sein de la classe Arbitrage du collège Jules Verne des MUREAUX, le District peut s'appuyer sur un groupe de **255 Arbitres départementaux** là où il en comptait 289 au mois de juin (88,23 % de l'effectif).

Les 34 Arbitres manquants seront rapidement remplacés par les Arbitres issus des Formations Initiales en Arbitrage.

A titre de comparaison, la Ligue qui comptait 2 482 Arbitres en juin dernier en compte 1 937 au 8/11/2023, ce qui représente **un taux de renouvellement de 78,04 %**.

La Fédération, quant à elle, en comptait 23 490 en juin dernier et en compte 20 290 au 8/11/2023, soit **un taux de renouvellement de 86,63 %**.

### L'arbitrage régional

M. Brice PARINET informe le Comité de direction de la désignation de **Mme Maria EL KHOURY** sur une rencontre de Coupe de France Féminine.

## L'arbitrage fédéral

M. Brice PARINET informe le Comité de la nomination de **M. Guillaume DANGLADE (F.C.VILLEPREUX)** au titre d'Arbitre Fédéral 4. Il officiera donc cette saison, au centre, en Championnat National 2.

### 14 / NOMINATION D'ARBITRES

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède, à l'unanimité, à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **19 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11, qui a été organisée les 8, 14, 15 et 22/10 :

ALIANE Yazen	F.C. ST GERMAIN EN LAYE
ASSADI Ayoub	A.S. VERSAILLES JUSSIEU
CHAIBI Younes	E.S. TRAPPES
DECADJEVI Dodji	A.S. BOIS D'ARCY
DIOMANDE Ahmed	E.S. SARTROUVILLE
DRONNE Antoine	R.C. NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN
78	
GALLAND Kelvin	A.S. VERSAILLES JUSSIEU
HABLI Nejmeddine	E.S. TRAPPES
HANHANI Faicel	Indépendant
JAZIRI Skander	A.S. VERSAILLES JUSSIEU
JERONIMO RITO David	Indépendant
KAID Aymen	E.S. TRAPPES
LAMIK Redouan	ABLIS F.C. SUD 78
LECOINTRE Alban	F.C. ST GERMAIN EN LAYE
MACE Thomas	F.C. BEYNES
NICOLAS Nevick	BOUGAINVILLE SPORTS
OUFER Anis	AUBERGENVILLE F.C
TRICHERY Paul	VILLENES ORGEVAL F.C.
ZILLIOX CORBIN Anthony	A.S. BOIS D'ARCY

Ils seront désignés très rapidement pour passer leur examen pratique et ainsi devenir opérationnels.

### 15 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, fait le point sur le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2023, puis sur les relevés clubs.

#### Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2023

Le Compte de résultat a été transmis aux membres du Comité, accompagné du Bilan et du document de présentation des comptes qui sera adressé aux clubs en vue de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup>/12.

La saison 2022 / 2023 s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation négatif de 50 030 €**, montant inférieur à celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 (64 036 €), et à celui qui figurait au Budget prévisionnel (91 300 €).

Pour mémoire, le résultat d'exploitation était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 52 389 €.

Le **résultat global** de l'exercice 2022 / 2023 est un **déficit de 44 501 €**, montant très inférieur à celui qui figurait dans le Compte prévisionnel présenté lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 (74 550 €)

et à celui qui figurait au Budget prévisionnel (83 100 €).

Pour mémoire, le résultat global était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid, déficitaire de 46 110 €.

A noter qu'un montant total de 93 653 € est constitutif de dotations aux amortissements, ce qui n'entraîne pas de décaissements.

Après qu'aient été données quelques précisions sur certains postes de dépenses et de recettes, **le Comité, à l'unanimité, arrête les comptes du District de la saison 2022 / 2023 et adopte donc le Compte de résultat du District et le Bilan au 30/6/2023.**

Par ailleurs, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale d'**imputer le résultat négatif de la saison 2022 / 2023, soit 44 501 €, sur les « Autres réserves ».**

Les Rapports du Commissaire aux Comptes seront produits dans les tout prochains jours.

Les explications nécessaires figurent dans le document de présentation qui sera, comme le Compte de résultat, le Bilan et les Rapports du Commissaire aux comptes, adressé aux clubs dans les délais statutaires et toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues par les clubs lors de l'Assemblée Générale.

#### Les Relevés Clubs

Le Comité avait, le 13/9, fait le point quant aux **relevés clubs et au solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2022 / 2023** et décidé de leur appliquer, après un ultime rappel, les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraîne la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

Il a été opéré les retraits de points correspondants.

2 clubs restent redevables envers le District mais des rendez-vous sont fixés dans les tout prochains jours pour régler la question.

Un autre relevé clubs va être émis très prochainement.

### 16 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE

Il est indiqué aux membres du Comité que la Commission du Football Diversifié envisage d'organiser des actions en vue du développement du « **Foot Santé** » :

- . Foot en marchant
- . FitFoot
- . GolfFoot

### 17 / LE CONTRÔLE DE L'U.R.S.S.A.F.

Le Comité avait été informé, le 12/4, du contrôle de l'U.R.S.S.A.F. qui a débuté le 18/4 et qui a porté sur les années civiles 2020, 2021 et 2022, étant rappelé que le précédent contrôle U.R.S.S.A.F. était intervenu en septembre 2016.

La mission s'est correctement déroulée et la lettre d'observation de l'U.R.S.S.A.F. du 29/9 a officialisé ce qui avait été indiqué le 26/9, lors de l'entretien de restitution.

Un redressement a été décidé, pour un montant de 151 €, mais le District l'a contesté de façon très argumentée.

En fonction de la position que prendra l'U.R.S.S.A.F., il n'est pas exclu que la contestation soit ensuite, pour le principe, portée devant la Commission de Recours Amiable.

### 18 / L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1<sup>er</sup>/12/2023

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du District qui se tiendra le 1<sup>er</sup>/12/2023, au siège du District :

*Accueil des Délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs.*

*1 / Allocution du Président*

*2 / Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17/6/2023*

*3 / Présentation des comptes au 30/6/2023*

*4 / Rapports du Commissaire aux comptes (Rapport général et rapport spécial)*

*5 / Approbation des comptes au 30/6/2023*

*6 / Affectation du résultat de l'exercice 2022 / 2023*

*7 / Informations aux clubs*

*La relance du Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes*

*L'opération mini-butts de la Ligue du Football Amateur*

*Le projet de Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles*

*8 / Intervention du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines*

*9 / Remise de récompenses liées à l'Esprit Sportif*

*Clôture de l'Assemblée Générale*

*Pot de l'amitié.*

Cet ordre du jour sera publié dans le N° 1778 du journal numérique « Yvelines Football », du 14/11/2023 et bien sûr transmis aux clubs dans les délais statutaires avec tous les documents nécessaires.

### 19 / L'OPERATION MINI-BUTS DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Il est rappelé qu'à la suite du **refus du Président de la Ligue d'une participation financière de la Ligue** à l'opération mini-butts de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.), le Comité de Direction du District a décidé, lors de sa réunion du 13/9, de répartir comme suit le coût d'une paire de mini-butts (estimation : 300 € T.T.C.) :

. Ligue du Football Amateur	50 %	soit 150 €	
. Clubs	35 %	soit 105 €	au lieu de 20 %, soit 60 €
. Ligue de Paris-Ile de France	0 %	soit 0 €	au lieu de 15 %, soit 45 €
. District des Yvelines	15 %	soit 45 €	

La Ligue a ainsi privé les clubs Yvelinois d'une aide globale potentielle de 15 975 €, qui sera supportée, **non pas par la Ligue, malgré ses très importants excédents (5 217 660 € sur 6 ans, soit en moyenne, 869 610 € par saison), mais par les clubs Yvelinois.**

Les clubs intéressés ont été invités par la L.F.A. à se connecter au moins une fois à la plateforme d'achat « Le Corner » avant le 9/11, ce qui permettra de générer les codes promotionnels pour ces clubs et de paramétrer informatiquement l'opération mini-buts sur le site « Le Corner ».

Les clubs pourront commander sur la plateforme « Le Corner » à partir du 22/11.

## 20 / LE RETRAIT DES LABELS JEUNES DE L'U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE

Le Comité de Direction est informé du fait que le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a, lors de sa réunion du 12/10/2023, procédé au retrait du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole (niveau Espoir) et du Label Jeunes F.F.F. Crédit Agricole Féminines (niveau Bronze) qui avaient été attribués, pour la période 2022-2025 à l'U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE.

## 21 / LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNEE D'AGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Il est rappelé qu'après s'être concertés et avoir échangé sur le sujet, les Présidents de District Franciliens avaient, à l'unanimité, exprimé le souhait que ce projet de Championnats de jeunes à 11 par année d'âge, avec accessions générationnelles, puisse faire l'objet d'une réflexion approfondie par la Ligue.

L'objectif était d'examiner collectivement la pertinence de la mise en œuvre d'un tel projet sur l'ensemble du territoire Francilien, en profitant de l'expertise régionale.

Un document de présentation du projet de Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles, a donc été transmis au Président de la Ligue le 28/6.

On ne peut malheureusement que constater, en le regrettant vivement, que la question n'a pas été évoquée par le Président de la Ligue lors des réunions du Comité de Direction de la Ligue des 5/9, 2/10 et 16/10.

On peut peut-être espérer que la question sera évoquée lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District qui se tiendra le mercredi 22/11.

Les clubs Yvelinois seront bien entendu informés de l'évolution de ce projet lors de l'Assemblée Générale du District du 1<sup>er</sup>/12.

## 22 / LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

Le District comptait, au 2/11/2023, **41 292 licencié(e)s**, soit **2 665 de plus** qu'au 2/11/2022 (38 627).

La hausse globale atteint donc **6,90 %**.

Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20, des U 19, des U 7 et des U 6.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 18 (+ 145 licenciés, soit + 19,97 %), U 16 (+ 182 licenciés, soit + 14,38 %), U 15 (+ 219 licenciés, soit + 13,75 %), U 12 (+ 330 licenciés, soit +

14,54 %) et U 9 (+ 599 licenciés, soit + 30,42 %). Le **Football Féminin** est lui aussi en hausse (+ 17,40 %), puisqu'on constate, au 2/11/2023, 3 184 licenciées contre 2 712 au 2/11/2022.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 10,33 % (+ 1 719 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 4,54 %) au 2/11/2023 (4 535 contre 4 338 au 2/11/2022) dont + 4,91 % pour les Dirigeant(e)s et + 2,84 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 2/11/2023, le District comptait **90,68 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 2/11/2022, ce pourcentage atteignait 88,75 %.

Le District compte, au 8/11/2023, **42 025 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

à la fin de la saison 2022 / 2023, **45 536 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 524 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**

La Ligue, de son côté, comptait au 16/10/2023, **243 096 licencié(e)s**, contre 212 434 au 16/10/2022.

La hausse était ainsi de 14,43 % (+ 30 662 licencié(e)s).

Elle compte, au 8/11/2023, **277 868 licencié(e)s**.

Rappelons qu'elle comptait :

à la fin de la saison 2022 / 2023, **304 084 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**

à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**

## 23 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines** :

**Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**

✓ - le jeudi 9/11, en visio, sur le thème : **Bien se protéger avec la responsabilité civile** => Sécuriser son mandat de dirigeant via le contrat d'assurance

✓ - le jeudi 7/12, en visio : Instant asso sur le thème : **Provision pour départ à la retraite** => Bien anticiper financièrement le départ des salariés proches de la retraite

✓ le vendredi 10/11, à GUYANCOURT : **Tournoi de « Sport Santé »**

✓ le samedi 11/11, à POULIGNY NOTRE DAME (Indre) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**

✓ le lundi 13/11, au siège du District : **Réunion des clubs sur les**

## **Labels pour la saison 2023 / 2024**

✓ le mercredi 15/11, au Camp des Loges à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Séminaire « Génération 2024 », organisé par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)**

✓ le samedi 18/11, à NICE : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**

✓ le lundi 20/11, au siège du District : **Réunion des clubs et de leur Référent P.E.F., présentant le Programme Educatif Fédéral pour découvrir les nouveautés pour la saison 2023 / 2024**

✓ le lundi 20/11, au siège du District de Seine Saint-Denis, à LA COURNEUVE : **Réunion des Présidents de Districts Franciliens**

✓ le mercredi 22/11 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**

✓ le samedi 25/11, au siège du District : **Session de formation « Le Dirigeant Foot à 11 »** - Maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres, acquérir de nouvelles compétences et vous conforter dans vos missions, connaître toutes les subtilités des règlements parmi les 236 articles des Règlements Généraux de la F.F.F., éviter bien des désagréments à votre équipe

✓ le lundi 27/11, au siège du District : **Conférence organisée par l'Association des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78) sur « Les préférences motrices et cognitives des individus », animée par M. Ralph HIPPOLYTE**

✓ le vendredi 1<sup>er</sup>/12, au siège du District : **Assemblée Générale du District**

✓ le lundi 4/12 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

✓ le mardi 12/12, à ELANCOURT : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de prévention des violences sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

✓ le vendredi 15/12, au siège du District : **Session de Formation aux « Gestes Qui Sauvent », ouverte à tous**

✓ le vendredi 15/12, au siège du District : **Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)**

✓ le samedi 16/12, à PARIS : **Assemblée Fédérale**

✓ le lundi 8/1, au siège du District : **Vœux aux Commissaires du District**

## 24 / QUESTIONS DIVERSES

M. Rodrigo LOPES ROCHA souligne l'intérêt pour le District de **se servir des Référents de secteur** pour la diffusion d'informations importantes vers les clubs (par exemple, la participation à l'Assemblée Générale).

Mme Sandrine SANCHEZ rappelle qu'il sera organisé le 15/11, au Camp des Loges à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le **Séminaire Génération 2024**.

Et tout l'après-midi, **des ateliers thématiques** se dérouleront dans les espaces dédiés en deux temps : le premier ouvrant les axes de réflexion, le deuxième confirmant les objectifs, avec en fil rouge **la réduction des inégalités d'accès à la pratique physique** (égalité filles/garçons, inclusion, territoire...) pour les 5 thématiques :

Elaborer une stratégie de projet partenarial pour la semaine olympique et paralympique

De l'école au club, du club à l'école : assurer des temps de pratique physique et sportive quotidienne pour chaque jeune

De la maternelle à l'université, comment lutter contre le « décrochage sportif » ? Comment assurer le continuum éducatif ?

Stratégie de déploiement et de pérennisation des passerelles au sein des territoires

La pratique physique au service de l'engagement des jeunes et de la formation du citoyen

Par ailleurs, elle indique que la traditionnelle **Soirée des Commissions** du District aura lieu **le vendredi 22/3**, à CERNAY-LA-VILLE.

M. Jean-Pierre LEDUC fait part au Comité de la position de la Commission du Football Diversifié quant au souhait du CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78 (C.B.P.S. 78) que les matches Futsal du Championnat de District soient **organisés en Temps arrêté** quand il joue à domicile.

La Commission a émis un **avis défavorable** pour les raisons suivantes :

- . surcoût des frais d'arbitrage (88 € => 130 €),
- . risque de fin de match houleuse si le Bénévole qui est à la table de marque se trompe,
- . nécessité de jouer le samedi soir, ce qui n'est pas le cas de C.B.P.S. 78, qui reçoit le jeudi,
- . niveau des Arbitres départementaux trop hétérogène,
- . en Championnat Régional 3, les matches sont généralement arbitrés par 1 seul Arbitre, ce qui rend impossible de faire du Temps arrêté, d'où un risque de « rupture » si le C.B.P.S. 78 accède en Division supérieure.

M. Brice PARINET signale aux membres du Comité de Direction l'intérêt du contenu des **auditions de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale**, « relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégué de service public ».

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 50.**

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**

**le mercredi 10 janvier 2024, à 18 H 30**

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter*

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



**ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 20/06/23**      **28/11/2023**  
(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
<b>D1</b>					<b>D3A</b>					<b>D4B</b>					<b>D5B</b>				
BAILLY NOISY SFC 1	13	24	3,7	6	ANDRESY F.C. 1	13	22	6,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	5	22	4,0	6	ANDRESY F.C. 2	3	18	0,0	6
CHATOU AS 2	15	24	4,6	6	CARRIERES S/SEINE US 1	15	22	6,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	14	22	10,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	4	18	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	7	24	3,7	6	CHANTELOUP LES V. US 2	7	22	3,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	17	22	8,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	2	18	0,0	6
CONFLANS F.C. 2	9	24	4,6	6	EPONE USBS 2	9	22	7,0	6	CHATOU AS 3	10	22	5,0	6	GARGENVILLE STADE 2	2	18	2,4	6
HARDRICOURT US 2	9	24	3,7	6	HOUILLES A.C. 3	5	22	2,0	6	CONFLANS F.C. 3	6	22	2,0	6	JUZIERS F.C. 1	0	18	0,0	6
HOUILLES S.O. 1	13	24	3,7	6	MAURECOURT F.C. 1	5	22	5,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	8	22	6,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	0	18	0,0	6
MANTOIS 78 FC 3	10	24	3,7	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	4	22	1,0	6	HOUILLES S.O. 2	4	22	2,0	6	MAURECOURT F.C. 2	3	18	3,7	6
MARLY LE ROI U.S. 1	16	24	6,4	6	SARTROUVILLE E.S. 2	13	22	5,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	7	22	5,0	6	TRIEL AC 2	2	18	0,0	6
MAUREPAS AS 1	9	24	3,7	6	VAUXOISE ES 1	9	22	3,0	6	MONTESSON U.S. 2	14	22	5,0	6	VAUXOISE ES 2	1	18	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	7	24	1,8	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	5	22	3,0	6	PECQUY LE 2	6	22	1,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	1	18	0,0	6
POISSY FC 1	14	24	4,6	6	VILLENNES ORGEVAL 1	5	22	0,0	6	TRIEL AC 1	10	22	1,0	6	VERNOUILLET FC 1	0	18	0,0	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	9	24	0,9	6	VINSKY FC 1	4	22	3,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	21	22	10,0	6					
VOISINS FC 1	7	24	1,8	6															
<b>D2A</b>					<b>D3B</b>					<b>D4C</b>					<b>D5C</b>				
AUBERGENVILLE F.C 1	18	22	5,0	6	CELLOIS CS 1	2	24	0,9	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	9	22	4,0	6	BAILLY NOISY SFC 3	22	20	0,0	6
BUCHELOISE A.S. 1	8	22	6,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	11	24	5,5	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	11	22	2,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	11	20	0,0	6
CARRIERES GRESILLONS 1	10	22	4,0	6	COIGNIERES F.C. 1	12	24	2,8	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	19	22	7,0	6	CELLOIS CS 2	0	20	0,0	6
ELANCOURT O.S.C. 1	13	22	4,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	20	24	2,8	6	CROISSY U.S. 1	8	22	7,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	0	20	0,0	6
MARLY LE ROI U.S. 2	11	22	3,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	11	24	3,7	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	22	0,0	6	ETANG ST NOM ES 1	1	20	0,0	6
MAULOISE U.S. 1	12	22	5,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	4	24	1,8	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	5	22	2,0	6	FONTENAY LE FLEURY 2	0	20	0,0	6
MONTESSON U.S. 1	12	22	3,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	14	24	3,7	6	HOUDANAISE REGION FC 2	9	22	4,0	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	0	20	0,0	6
MONTIGNY LE BX AS 1	8	22	2,0	6	MAUREPAS AS 2	8	24	2,8	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	8	22	0,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	0	20	0,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	12	22	4,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	8	24	3,7	6	MONTIGNY LE BX AS 2	6	22	3,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	0	20	0,0	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	11	22	2,0	6	POISSY FC 2	10	24	0,9	6	ST ARNOULT FC 78 1	10	22	1,0	6	PORT MARLY C.S. 1	0	20	0,0	6
VALLEE 78 F.C. 1	13	22	8,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	5	24	0,9	6	VALLEE 78 F.C. 2	12	22	7,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	0	20	0,0	6
VERSAILLES 78 FC 3	6	22	4,0	6	VELIZY ASC 1	13	24	0,0	6	VELIZY ASC 2	2	22	1,0	6	VIROFLAY U.S.M. 1	0	20	0,0	6
					VOISINS F.C. 2	4	24	1,8	6										
<b>D2B</b>					<b>D4A</b>					<b>D5A</b>					<b>D5D</b>				
BOIS D'ARCY A.S. 1	10	22	4,0	6	ACHERES C.S. 1	15	22	10,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	0	16	0,0	6	COIGNIERES F.C. 2	0	18	0,0	6
CHAMBOURCY ASM 1	7	22	4,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	2	22	4,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	16	16	0,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	0	18	0,0	6
CHANTELOUP LES V. US 1	10	22	3,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	7	22	2,0	6	GUISTRANCOURT ASF 1	1	16	1,4	6	GUYANCOURT ES 2	0	18	0,0	6
EPONE USBS 1	9	22	4,0	6	BUCHELOISE A.S. 2	11	22	3,0	6	INTERFOOT 78 1	6	16	0,0	6	HOUDANAISE REGION FC 3	0	18	0,0	6
GARGENVILLE STADE 1	8	22	4,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	15	22	0,0	6	LIMAY ALJ 2	0	16	0,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	18	0,0	6
GUYANCOURT ES 1	6	22	4,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	3	22	2,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	16	16	0,0	6	MONTIGNY LE BX AS 3	0	18	0,0	6
HOUDANAISE REGION FC 1	9	22	4,0	6	INTERFOOT 78 1	6	22	1,0	6	PORCHEVILLE FC 1	1	16	0,0	6	ST CYR AFC 1	0	18	0,0	6
LIMAY ALJ 1	6	22	3,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	15	22	4,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	1	16	1,4	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	0	18	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	5	22	1,0	6	MANTES U.S.C. 1	16	22	3,0	6	VINSKY FC 2	4	16	5,5	6	VOISINS F.C. 3	0	18	0,0	6
NEAUPHLE-PONT. 2	6	22	3,0	6	MEZIERES/MAULE 2	10	22	3,0	6						YVELINES/MONTFORT 1	18	18	0,0	6
PECQUY LE 1	6	22	3,0	6	POISSY FC 3	4	22	7,0	6										
TRAPPES E.S. 2	18	22	1,0	6	VILLENNES ORGEVAL 2	6	22	4,0	6										

**Pts** = Nombre de points bonus ou malus au classement

**Ratio** = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

**Matches** = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

**Total** = Nombre de points de pénalité en cours